



**NAP. LALONDE SE FAIT GLADIATEUR
ET SE SERT DE L'ARENA COMME ARENE**

(VOIR PAGE 4)

**LES FLAMMES DETRUISENT L'ENTREPOT
DE LA VITRERIE HEBERT**

(VOIR PAGE 6)

**Wayne N. J. défait
Valleyfield au compte
de 10-0**

(VOIR PAGE 16)

Dans les jeux du Québec:
**VALLEYFIELD DECROCHE DEUX
MEDAILLES D'OR A LA CROSSE
ET UNE A LA VOILE**

(VOIR PAGE 3)

**CONFUSION DEMEUREE INEXPLIQUEE
AU CONSEIL DE VILLE**

(VOIR PAGE 8)

**HOLD UP ET CAPTURE IMMEDIATE
DE SUSPECT A BEAUHARNOIS**

(VOIR PAGE 2)



L'équipe de Valleyfield. Sur la première rangée de gauche à droite: Guy Derepentigny, Danny Coulombe, Daniel Maheu, Brian McDonald, Alain Plante, Daniel Lamadeleine et Yvon Therrien. Debout: Marcel

Carpentier, Michel Vincent, Stéphane Boutin, Richard Lafleur, Alain Ouimet, André Leblanc, Germain Lalonde, Serge Laplante, Luc Golbout et Michel Rochefort — (Photo Le Soleil par Michel Jolicoeur)

Hold-up et capture immédiate de suspects à Beauharnois

Les policiers de Beauharnois, dirigés par le chef Paul Lebrun, ont procédé à l'arrestation de deux individus âgés de 24 et 27 ans jeudi après-midi à la suite d'un hold up se chiffrant à \$744, perpétré à l'hôtel Russell de cette ville.

Ils ont d'ailleurs comparu vendredi matin au palais de jus-

tice de Valleyfield et ont refusé de reconnaître leur culpabilité.

Il s'agit de Philippe Beerens et José Martindale qui étaient représentés par Me Claude Blanchard.

Le juge Fortin a fixé leur enquête préliminaire au 20 de ce

mois pro forma.

Les accusés n'ont pas présenté de demande de cautionnement et c'est pourquoi ils demeureront derrière les barreaux jusqu'à nouvel ordre.

Leur arrestation s'est effectuée à l'intersection de la rue St-Georges et du chemin de la Beauce à Beauharnois après une courte chasse à l'homme ponctuée d'un coup de feu. Les

policiers ont en effet été forcés de tirer un coup de revolver dans les pneus de la voiture des fuyards pour les obliger à immobiliser leur véhicule ce qui s'est effectivement produit.

IL PERD PIED ET SE NOIE AU PORT DE VALLEYFIELD

Le caporal Guy Gagnier de la Gendarmerie royale, détachement maritime de Valleyfield, a repêché vers 13 heures vendredi le corps d'un homme qui s'était noyé environ une heure auparavant au port de mer de Valleyfield, à la hauteur de l'entrepôt de la Canada Steamship Line.

La victime, M. Lorenzo Gauthier, 34 ans, du 24 Perreault à Valleyfield, un employé de la compagnie Canadian Electrolytic Zinc et de la firme Kingsway Transport à ses heures, a perdu pied le long des quais alors qu'il était à observer le passage d'un cargo dans la voie maritime du St-Laurent.

Il ne savait pas nager et c'est pourquoi il n'a pu tenté de re-

gagner la rive.

Quand son compagnon de travail s'est aperçu de sa disparition, il était déjà trop tard.

Les policiers municipaux de Valleyfield ont aussi participé aux recherches de même que quelques volontaires.

42 RUE STE CECILE
VALLEYFIELD
TEL. 373-6290

C'EST UN RENDEZ-VOUS A LA CAVE P'TIT MOUSSE

VENDREDI & SAMEDI: 7:00 p.m. à 2:00 a.m.
CHANTEZ, DANSEZ ET AMUSEZ-VOUS
JOHN ET SON ENSEMBLE (Musique Rythmée)

WESTERN — TOUTS LES VENDREDI — SAMEDI
SYNTONISEZ CFLV AUX CHRONIQUES DES SPECTACLES

L'AUBERGE HILL TOP
ROUTE 17 VAUDREUIL TEL. 453-3401 — 234-4062



CUISINE FRANÇAISE

entrée gratuite

L'ABBE FAFARD CONGEDIÉ?

Un hebdomadaire de Montréal, publié et distribué en fin de semaine, prétend que la Commission Scolaire de Huntingdon, qui administre une douzaine d'écoles dans huit paroisses, vient de voter une résolution visant à congédier l'abbé Claude Fafard, directeur de la Pastorale et co-ordonnateur de la catéchèse à l'élémentaire. La raison serait que le Ministère de l'Éducation aurait refusé de considérer comme "dépense admissible," la somme de \$4,000, que versait la Commission Scolaire à l'Office Diocésain de l'Éducation, qui assurait les services à plein temps de ce prêtre. C'est donc dire qu'à moins d'un changement d'attitude, soit du Ministère ou de la Commission Scolaire, les écoles rouvriront sans prêtre chargé de l'animation religieuse.

TROIS MOIS DE PRISON

Quatre chefs d'accusation en marge de fraudes commises à la caisse populaire de Ste-Barbe pesaient lundi matin contre Léonard Cartier de Huntingdon qui comparait devant le magistrat Maurice Perron au palais de justice de Valleyfield.

Face à cette situation, le prévenu a avoué ses crimes après quoi le juge a prononcé sa sentence à savoir trois mois de détention à la prison locale.

Cartier avait tenté de mettre en circulation de faux chèques mais mal lui en a coûté.

BOUILLOTTE

Les directeurs du club de curling de Valleyfield invitent leurs membres ainsi que leurs amis à une bouillotte qui sera servie le 29 de ce mois, un samedi, au chalet d'été de M. Larry Soly à Ste-Barbe, dans le comté de Huntingdon.

En cas de mauvais temps, les participants devront se rendre au club Moco de Valleyfield.

Le chef cuisinier Lucien Delisle signale qu'il n'acceptera que 100 convives. Autant se presser.

LISEZ
La Gazette



Plus que jamais... La mode est au cuir

Profitez de nos

SPÉCIAUX D'AVANT-SAISON

AU PLUS GRAND CENTRE DU CUIR DE LA RÉGION
POUR DAMES ET MESSIEURS

Voyez dès maintenant
les nouveaux styles
et les nouvelles teintes
de manteaux courts
ou longs pour dames
et messieurs,
costumes, jupes, etc.

ALTERATIONS GRATUITES



MANTEAUX LONGS 3 SAISONS
GRANDEUR 6 A 26 ANS

MANTEAUX COURTS
CUIR ET SUÈDE

\$39. ET PLUS

MEILLEURE QUALITÉ LE PLUS GRAND CHOIX
MEILLEURS PRIX

42 rue Ste - Cécile
VALLEYFIELD
TEL. 373-6290

(EN FACE DU STATIONNEMENT MUNICIPAL)

\$69 \$79
\$89 \$99
ET PLUS



Dans les Jeux du Québec: VALLEYFIELD DECROCHE DEUX MEDAILLES D'OR A LA CROSSE ET UNE A LA VOILE

Cette année, les Jeux du Québec se limitent à de grandes compétitions régionales. Ainsi, il y a d'abord les épreuves de qualification dans les sous-régions, telle la sous-région 6-3 incluant les comtés de Beauharnois, Châteauguay, Huntingdon et Vaudreuil-Soulanges, puis il y a les grandes finales de la région 6, soit Montréal, sa banlieue et les environs, région à laquelle nous sommes rattachés. Seulement en 1971 auront lieu des épreuves au niveau de toute la province groupant les meilleurs athlètes des sous-régions et régions.

Ainsi en fin de semaine dernière les finales de la crosse, de la voile et du tir à l'arc ont eu lieu, tandis qu'en natation on n'en était qu'aux épreuves de qualification en vue des finales qui seront disputées à Tracy, samedi prochain.

À la crosse, Valleyfield a décroché deux médailles d'or, l'une dans la catégorie Pee Wee, l'autre dans le Junior. L'équipe Pee Wee de Valleyfield a d'abord éliminé Caughnawaga, samedi dernier à l'aréna de Châteauguay, et dimanche à l'aréna de Valleyfield. Ville St-Michel était une victime facile en semi-finale en s'inclinant 23 à 0 devant nos porte-couleurs. Dans la rencontre finale, Granby devenait notre adversaire et encore là, nos Pee Wee remportaient la victoire pour se mériter la médaille d'or.

Pour ce qui est du National de Valleyfield notre équipe junior, il a d'abord eu raison du Ville St-Michel au compte de 22 à 2, samedi dernier, et dimanche nos porte-couleurs l'emportaient aux dépens des Canadiens de Boucherville 8 à 5 pour se mériter également une médaille d'or.

Dans le monde de la voile.

AMENDE POUR INFRACTION

Deux montréalais, MM. Roger Masson et Paul Quenneville, ont dû déboursier des amendes respectives de \$20, en plus de payer les frais de cour pour avoir été trouvés coupables de ne pas avoir respecté les lois fédérales nautiques.

Contrairement aux spécifications émises à l'intention des skieurs, les deux hommes n'avaient personne à bord de leur embarcation pour surveiller celui qu'ils hélaient.

La loi dit en effet qu'en plus du conducteur d'une embarcation de plaisance, il doit y avoir à bord une autre personne par mesure de sécurité.

La plainte avait été logée par la gendarmerie fédérale de Valleyfield.

DEUX MOIS DE PRISON POUR VOL

Parce qu'il en était à ses premiers démêlés avec la justice, un dénommé Serge Pivin, 21 ans, n'a hérité que d'une condamnation de deux mois de prison lundi au palais de justice de Valleyfield.

Par contre, le juge Perron qui présidait le tribunal, a dit qu'il lui fallait imposer ce minimum étant donné que le vol, perpétré dans une résidence privée, se chiffrait à \$1,100, ce qui était une somme importante.

Sans discussion, l'accusé avait auparavant avoué son forfait.

LISEZ
La Gazette

les épreuves de la grande région 6 se sont déroulées sur le lac des Deux Montagnes, dimanche dernier. Dans la catégorie Flying Junior, Léon Codebecq et son coéquipier Yves Trépanier décrochaient la médaille d'or en terminant au premier rang devant l'équipe formée de Daniel Piché et Jean Dumouchel. Ces derniers se sont donc mérités une médaille d'argent, tandis que Jean Leboeuf se classait quatrième sur son embarcation et que Denise Claude prenait une cinquième place. À noter que ce sont tous des campivalenciens. C'est donc dire que notre ville s'impose de plus en plus à la voile et ceci ne peut qu'encourager les promoteurs de ce sport qui voient enfin quelques succès couronner leurs efforts.

Toujours dans le domaine de la voile, cette fois dans la catégorie OK Dingy, nos représentants n'ont pu se mériter de médailles, mais ils ont quand même fait très belle figure et il vaut la peine de mentionner leurs noms. Il s'agit du Docteur Racicot, de Jean-Louis et de Michel Messier, de Jean-Jacques Beauchamp, de Marc Trépanier fils et de Gilles Amyot.

On passe maintenant au monde du tir à l'arc, puisque les grandes finales de ce sport ont également eu lieu dimanche dernier au Club des Archers de

Joliette. Huit représentants de notre région se sont imposés en décrochant des médailles. Jean-Paul Rochon, Lynda Emond, Johanne Noséra et Jean Gariépy ont décroché les honneurs en se méritant chacun une médaille d'or. Ginette Lavigne, Jacques Gaudreault et Michel Tremblay ont pour leur part décroché des médailles d'argent, tandis que Pauline Pilon obtenait une médaille de bronze.

On termine enfin en natation avec les résultats des épreuves de qualification qui se sont déroulées à Châteauguay samedi dernier. Tous ceux qui ont décroché des premières et deuxième places dans les différentes courses étaient automatiquement éligibles aux épreuves finales qui seront disputées à Tracy en fin de semaine prochaine. Un seul nageur de Valleyfield a réussi à décrocher une première place. Il s'agit de Martin Piché dans le 50 mètres style libre pour garçons de 9 et 10 ans. Par contre six nageurs de notre ville ont terminé en deuxième position et nous représenteront également à Tracy. Il s'agit de Johanne Vinet dans le 50 mètres dos crawl pour filles de 13 et 14 ans, Glenn Mudic dans le 100 mètres dos crawl chez les garçons de 15 ans et plus, soit la catégorie omnium; Denis Labossière, dans le 50 mètres brasse chez les

garçons de 9 et 10 ans; Jacqueline Faubert dans le 100 mètres brasse chez les filles de 15 ans et plus; Pierre-André Derome dans le 100 mètres brasse pour garçons de 15 ans et plus et enfin Michelle Leduc dans le 100 mètres style libre chez les filles de 15 ans et plus.

On souhaite évidemment la

meilleure des chances à ces sept nageurs pour les finales de Tracy.

Et je termine en disant que la victoire vient peut-être couronner beaucoup d'efforts mais que l'important c'est de fournir le meilleur de soi-même. Le meilleur de soi-même.

Michel Jolicoeur.



QU'EST-CE QUI VOUS PREND DE
ME REGARDER COMME ÇA? J'SUIS PAS LA
CAUSE DU CONFLIT DES GÉNÉRATIONS. J'EN AI VU
DE TOUTES LES COULEURS ET DE TOUTS LES STYLES...
J'SUIS PAS BÂTIE D'HIER, VOUS SAVEZ... ET DANS MA
SAGESSE J'ME POSE DES QUESTIONS COMME, PAR EXEMPLE, SI
ON ME RECOUVRAIT D'UN REVÊTEMENT EN ALUMINIUM, J'SRAIS
PLUS CHAUDE TOUT L'HIVER. Y'EN A MÊME QUI M'ONT DIT QU'AVEC
LE REVÊTEMENT EN ALUMINIUM FLEXALUM CLIMATIC 25 VOUS
GARDEZ DEUX FOIS PLUS DE CHALEUR ET À MOITIÉ PRIX. À
CAUSE DE L'ISOLANT BLEU. J'AIMERAIS BIEN ME FAIRE
RECOUVRIR D'UN REVÊTEMENT EN ALUMINIUM FLEXALUM
... PEUT-ÊTRE QU'APRÈS J'AURAIS DES VISITEURS
CAR ENTRE NOUS, J'EN AI ENCORE
DEDANS...

revêtement en aluminium
Flexalum®
un produit
Hunter Douglas
2501 route Trans-Canada,
Pointe-Claire, Montréal 740, Qué.

DEPOSITAIRE AUTORISÉ

GEORGES ROBERT ALUMINIUM
ST-LOUIS DE GONZAGUE 373-5633
Clapboard, portes, ornements et
fenêtres en aluminium - estimé gratis

104 Du Marché Valleyfield



chez
Georgette
ENRG.

CONFECTION pour DAMES
et
JEUNES
FILLES

Tél.: 371-1785

FELICITATIONS A NOS CHAMPIONS CANADIENS DE LA PETITE LIGUE BONNE CHANCE A WILLIAMSPORT!



L'équipe de Valleyfield. Sur la première rangée de gauche à droite: Guy Derepentigny, Danny Coulombe, Daniel Maheu, Brian McDonald, Alain Plante, Daniel Lamadeleine et Yvon Therrien. Debout: Marcel Carpentier, Michel Vincent, Stéphane Boutin, Richard Lafleur, Alain Ouimet, André Leblanc, Germain Lalonde, Serge Laplante, Luc Golboub et Michel Rochefort — (Photo Le Soleil par Michel Jolicoeur)

BRAVO!

La direction et le personnel
Filature Gault, Filterie Salaberry, Usine de finition Beauharnois

dominion textile limitée

Les maîtres tisserands

NAP. LALONDE SE FAIT GLADIATEUR ET SE SERT DE L'ARENA COMME ARENE

La performance offerte lundi soir par certains conseillers municipaux de Valleyfield durant l'assemblée bi-mensuelle de ces derniers nous justifiera certainement si nous affirmons qu'ils ne suivent pas la loi des cités et villes. Car s'ils le faisaient, ils chargeraient, à coup sûr, une taxe d'amusement à ceux qui assistent à leurs réunions.

Les contribuables qui, par malchance, n'ont pu se rendre à la réunion satisfont peut-être leur curiosité si nous leur disons que les altercations survenues entre MM. Napoléon Lalonde, Roger Gagnier et Georges Leduc égalaient en qualité les meilleurs vaudevilles qu'il nous a été donné de voir.

Ces messieurs se sont en effet enguirlandés à propos du futur aréna qui sera éventuellement construit près du centre de loisirs de Bellerive situé rue Marquette. Pendant que le conseiller Leduc proposait qu'on en commande les plans à l'architecte Guy Lafleur de Valleyfield, son collègue du quartier Champlain criait au gaspillage d'argent et accusait du même coup son homologue de Bellerive, Est. Roger Gagnier, d'avoir d'abord favorisé les terrains de la compagnie Montréal Cottons comme emplacement pour ensuite changer d'idée et appuyer l'idée de construire l'aréna rue Marquette.

Les invectives ont alors commencé et le spectacle, d'ailleurs fort goûté des gens de la salle, a duré une bonne quinzaine de minutes.

Déconcerté, le conseiller Gagnier s'est finalement tu, alors que Georges Leduc lançait à l'intention de Napoléon Lalonde: "Il est simple, mon Dieu qu'il est simple."

Celui qu'on venait ainsi de qualifier ne s'est pas découragé pour autant, continuant d'affirmer que rien ne devait être fait en marge du futur aréna

MONTREAL COTTONS

A l'exception de la filature Gault, la compagnie Montreal Cottons démolira les bâtisses désaffectées qu'elle possède à Valleyfield.

Elle a évidemment demandé au conseil municipal l'annulation complète de l'évaluation de ses bâtiments mais celui-ci a dit s'en tenir aux dispositions de l'article 500 de la loi des cités et villes.

Celui-ci stipule que pour annulation complète de l'évaluation, ce qui suppose imposition de taxes municipales, la démolition de chaque bâtisse devra être terminée dans un délai de 4 mois du début des travaux et que ce principe devra s'appliquer à chacune des bâtisses à être démolies et non à leur ensemble.

tant que les négociations ne seraient pas terminées quant à l'achat par la ville de l'aréna existant actuellement, une propriété du Cégep. On sait que des discussions sont en cours à ce propos.

Le maire Barrette, qui jouait le rôle d'arbitre, a finalement demandé le vote et tous se sont prononcés en faveur d'un second aréna à l'exception de M. Na-

poléon Lalonde.

Ainsi a pris fin ce qui nous est apparu comme la répétition générale de l'émission "les trois cloches."

Un mauvais plaisant aurait pu dire, au sortir de la salle, qu'après s'être fait gladiateur et s'être servi de l'aréna comme arène, l'ami Napoléon avait finalement rencontré son Waterloo.

IL DEVRA REMETTRE UNE SOMME DE \$1,500. A SA VICTIME

Marcel Bill qui s'était rendu coupable d'un vol totalisant \$1,500. dans une bijouterie de Rigaud connaîtra sa sentence le 18 septembre prochain.

Le juge Perron de Valleyfield a remis le prononcé de la sentence à cette date pour permettre à l'inculpé de remettre à sa victime la somme d'argent volé.

Bill a été élargi moyennant

caution de \$300. en argent.

Le magistrat a expliqué sa décision en déclarant qu'il avait toutes les raisons de croire que le coupable ferait preuve d'une bonne conduite jusqu'au 18 septembre, que ce dernier ne possédait pas d'antécédent judiciaire et qu'il n'avait pas été l'instigateur du vol, n'y ayant participé que vaguement, selon sa propre expression.

La Jeune Chambre

Présente



EXPO 70

ARENA DE VALLEYFIELD

LES 28 - 29 - 30 AOUT



Michel Louvain



Steve



Robert Demontigny



Les (Bel) Kanto



Jerome Lemay & Jean Lapointe

Spectacles: 3.00 après-midi et 10.00 p.m.

BILLETS ACHETÉS D'AVANCE

**PRIX: UNE CROISIÈRE
POUR 2 PERSONNES**

Prix de présence - Parade de modes

BIENVENUE A TOUS

Vendredi
Feu d'artifice à 9 heures p.m.
Parade à 7 heures p.m.

Adultes — \$1.00
Etudiants — \$0.50
Enfants accompagnés — Gratis

MIDWAY ENTREE LIBRE

**Savez-vous que vous pouvez vous inscrire
aux cours pour adultes!**

- **COURS DU SOIR (temps partiel):**
14-15-16 septembre 1970
VALLEYFIELD.
15-16 septembre 1970
HUNTINGDON.
- **COURS PAR CORRESPONDANCE:**
en tout temps au SERVICE DE
L'ÉDUCATION PERMANENTE
- **COURS A PLEIN TEMPS:**
en tout temps au CENTRE DE LA
MAIN-D'OEUVRE DU CANADA

**LE SERVICE DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE
COMMISSION SCOLAIRE
REGIONALE SALABERRY**

43, AVENUE DU PARC

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

373-8066 ou 373-8069

2ième CHAMPIONNAT CONSECUTIF DU CANADA POUR JOUEURS DE PETITE LIGUE DE V'FIELD

En remportant des victoires aux dépens de Trail, Colombie-Britannique, Windsor, Ontario et Lethbridge, Alberta, les trois autres équipes à participer au tournoi canadien des Petites Liges à Thunder Bay, Ontario, les joueurs de l'équipe étoile de Valleyfield ont décroché le titre canadien 1970 et représentent le pays au tournoi mondial à Williamsport en Pensylvanie.

Pour les instructeurs Michel Rochefort et Marcel Carpentier, il s'agissait également d'un deuxième championnat canadien d'affilée à la barre de l'équipe étoile de Valleyfield, rééditant ainsi le même exploit qu'avait accompli Roland Boyer en 1963 et 1964.

La victoire ne fut pas facile à obtenir à Thunder Bay, puisque deux parties n'ont connu leur dénouement qu'à la septième manche et l'autre s'est terminée par un blanchissage.

L'équipe étoile de Valleyfield a remporté sa première victoire dans le cadre du tournoi canadien en disposant de Trail au compte de 2 à 0. Yvon Therrien y est allé de toute une performance en limitant nos adversaires à un seul coup sûr et en retirant sept frappeurs sur des prises. Le premier point de nos porte-couleurs a été enregistré en deuxième manche. Serge Laplante avait ouvert la manche en étant retiré sur trois prises André Leblanc et Yvon Therrien ont suivi avec un simple chacun. Daniel Lamadeleine s'est présenté au bâton. Un mauvais lancer a été effectué par Allan Pastro, l'artilleur du Trail, faisant avancer Leblanc au troisième et Therrien au deuxième. Lamadeleine a ensuite frappé la balle au champ intérieur et sur le jeu on a tenté de retirer Leblanc au marbre, mais le receveur a échappé la balle de sorte qu'un point fut compté.

Le deuxième point du Valleyfield a été un cadeau du lanceur Allan Pastro. Guy Derepentigny a pris le premier coussin lorsqu'il a été atteint par un lancer. Daniel Maheu et Alain Plante ont reçu chacun un but sur balle pour remplir les sentiers, puis André Leblanc a été atteint par un lancer pour pousser Derepentigny au marbre. Ce deuxième point a été compté en cinquième manche.

Par suite de cette première victoire, nos petits joueurs passaient en semi-finale du tournoi. Le prochain adversaire était Windsor qui avait eu raison de Lethbridge 4 à 0. Windsor représentait la plus puissante équipe offensive du tournoi et ils allaient en faire voir de toutes les couleurs à nos représentants.

SIGNAUX CLIGNOTANTS A LA TRAVERSE DU BLVD DU HAVRE

La Commission canadienne des transports a recommandé la mise en place de signaux clignotants et d'un système d'alarme à la traverse à niveau du boulevard du Havre à Valleyfield, face à la compagnie Allied Chemical.

Les frais seront partagés, si tout le monde est d'accord, entre la compagnie du Canadien National, la ville de Valleyfield et la municipalité Grand Ile.

Cette mesure de prudence sera hautement appréciée compte tenu du nombre d'accidents enregistrés à cet endroit lors du passage des convois de marchandise.

Voici d'ailleurs la teneur de la lettre que la commission a fait parvenir aux conseils municipaux intéressés.

La route concernée croise la voie ferrée à un angle approximatif de 90 degrés. L'approche nord est à niveau, et pavée à une largeur de 24 pieds s'élargissant à 36 pieds au passage,

La rencontre a bien débuté pour les nôtres lorsqu'en première manche Daniel Maheu a vidé les sentiers en cognant un triple dans le fond du champ centre. Luc Godbout était au troisième but en vertu d'un but sur balle qui avait été suivi d'un simple de Brian McDonald et d'un autre d'Alain Plante. Le compte devait demeurer 3 à 0 jusqu'à la cinquième manche, lorsque Windsor a compté un point. Al Quaglia a été poussé au marbre lorsque son simple a été suivi d'un autre simple de Martinello, d'une erreur du joueur de deuxième but du Valleyfield et d'un dernier simple de Persall. Nos petits joueurs devaient toutefois reprendre leur avance de trois points lorsque Serge Laplante a croisé le marbre par suite de deux erreurs consécutives des joueurs du Windsor au début de la sixième manche.

Mais à la deuxième moitié de la sixième, une avalanche devait s'abattre sur la tête de Germain Lalonde et de nos porte-couleurs. Un premier retrait a d'abord été effectué au premier coussin. Clouthier a ensuite reçu un but sur balle et a compté sur un triple de Zuchet. Ce dernier a enregistré le troisième point du Windsor lorsque Quaglia a été retiré au premier but. Latonna a ensuite cogné un simple et a nivelé le pointage lorsqu'un double a été réussi par Martinello et qu'une erreur a été commise par nos petits joueurs. Avec deux retraits et un coureur au premier et un autre au troisième, Persall a donné la frousse à plusieurs lorsqu'il a frappé un long coup au champ droit, mais Serge Laplante veillait et il a fait un attrapé des plus spectaculaires pour empêcher Windsor de remporter la victoire en comptant un autre point, obligeant la tenue d'une manche de jeu supplémentaire.

Nos porte-couleurs ont eu suffisamment peur pour ne pas faire durer la tension plus longtemps. Brian McDonald a débuté la septième manche en cognant un simple qui a été suivi d'une erreur au champ centre. Brian se rendait au troisième sur le jeu. Alain Plante a suivi avec un simple pour pousser Brian au marbre. Alain a ensuite volé le deuxième et le troisième coussin pour ensuite croiser le marbre sur un mauvais lancer de l'artilleur du Windsor. Germain Lalonde a ensuite bien fait pour ainsi permettre à ses coéquipiers de remporter la victoire. Les joueurs adversaires ont tout simplement été neutralisés dans la deuxième moitié de la septième manche.

Avec ce triomphe, les protégés de Michel Rochefort atteignaient la finale du tournoi. Le même soir que nos petits joueurs ont eu raison du Windsor, Lethbridge éliminait Trail en lui faisant subir une deuxième défaite. Le lendemain, soit mercredi dernier, Windsor et Lethbridge en venaient aux prises. Lethbridge devait remporter la victoire grâce à un point compté en première manche. Après qu'un coureur eut pris le premier but sur un but sur balle, il a fait le tour des sentiers sur une erreur du joueur d'arrêt-court pour enregistrer ce qui devait être le seul point du match.

Lethbridge devenait donc notre adversaire en finale du tournoi canadien. La rencontre devait se révéler un véritable duel de lanceurs, puisque Scott Jarvie, le lanceur des représentants de l'Alberta a réussi 13 retraits au bâton, tandis qu'Yvon Therrien en obtenait 12. Tous deux ont blanchi l'adversaire au cours des six premières manches de jeu, mais nos petits joueurs habilement pilotés par Michel Rochefort ont su tirer partie des coups retenus pour marquer deux points en septième manche.

Guy Derepentigny a pris le premier but après qu'il eut été atteint par un lancer de Scott Jarvie. Daniel Maheu s'est présenté au bâton. Il a tenté le coup retenu fort et a été saisi par le premier, et Guy Derepentigny se rendait au deuxième. Cependant, le joueur de premier but du Lethbridge a jonglé avec la balle et Derepentigny se rendait au troisième et comme on tentait de le couper, Maheu atteignit le deuxième. Alain Plante a ensuite cogné un simple pour faire compter deux points.

A la fin de la septième manche, Yvon Therrien a continué son bon travail au monticule en retirant sur élan les deux premiers frappeurs à lui faire face tandis que le troisième homme du Lethbridge à venir au bâton était retiré par le receveur Luc Godbout, lorsqu'il a saisi une fausse balle frappée en hauteur. Ce dernier retrait consacrait la victoire de nos petits joueurs et leur assurait le championnat canadien des Petites Liges de baseball. Inutile de dire que les casquettes ont volé dans les airs et qu'Yvon Therrien a été assailli de toutes parts par ses coéquipiers. De même les instructeurs Michel Rochefort et Marcel Carpentier n'ont pas mis longtemps à sortir de l'abri des joueurs pour célébrer ce triomphe avec leurs petits joueurs.

Michel Jolicœur.

long de la chaussée qui converge à l'angle sud-ouest. Le signal à l'angle nord-ouest devra être placé à 12 pieds du plus proche rail et à environ 28 pieds de la ligne de centre de la route, quatre unités devront être montées sur une console de 12 pieds et quatre unités lumineuses montées sur le mat.

Les intéressés voudront bien présenter leurs commentaires quant à ces recommandations. Le National Canadien devra présenter à la ville de Valleyfield et à la municipalité de la Grande-Ile et au Comité une estimation détaillée quant aux frais d'installation et d'entretien du mode de protection recommandé.

Etant donné que la cité de Valleyfield et la municipalité de la Grande-Ile exercent conjointement juridiction quant à ce passage, les deux partis en cause devront confirmer sur réception de leur copie de l'estimation à l'effet qu'ils acceptent d'assumer 6¼% des frais d'installation et 25% des frais d'entretien et de fonctionnement des signaux recommandés.

FRANKLIN DRIVE-IN THEATRE MALONE, N.Y.

ARGENT CANADIEN
ACCEPTÉ À PARITÉ

MER., JEU., VEN., SAM. — 26, 27, 28, 29 août
— ADULTES SEULEMENT —



"MINX"

Le film qui dépasse de beaucoup
"JE SUIS CURIEUSE" (jaune)

AUSSI



"Blast-Off Girls"

Le film le plus révélateur jamais produit
DIM., LUN., MAR., MER. — 30 août au 2 sept.



ADULTES
SEULEMENT

Sapho Darling

Le film le plus adulte
projecté à ce jour
est une production
de CAMBIST FILM
— En Couleur —

AUSSI

"Positions of Love"

VENTE SPECIALE

15 JOURS SEULEMENT

79.50 HABITS rég. jusqu'à 135.00 79.50

COURT, LONG, POINTURES REG. S.B. et D.B. = 3/35 3/36 8/37 9/38 10/39 25/40
18/42 6/44 3/46 2/48

LUCIEN LEDUC

15 NICHOLSON
VALLEYFIELD
373-1505

LA

"TROMPE D'EUSTACHE"

GREFFIER EN VACANCES

Le greffier de Valleyfield, Me Charles Codebecq, sera absent de son poste à compter du 10 septembre.

Durant son absence qui durera un mois, il sera remplacé par M. Gaétan Rousse.

M. Codebecq profitera de vacances bien méritées en Europe. Il visitera, entre autres pays, la France et l'Italie.

DETENTION

L'auteur d'un vol commis dans un motel de St-Timothée récemment a écopé d'une journée de prison après avoir attendu son procès derrière les barreaux durant deux jours.

Donald Cyr s'était emparé d'une couverture d'une valeur de \$15.

La sentence a été prononcée par le magistrat Maurice Perron.

FAUSSAIRES

Les faussaires sont de nouveau à l'oeuvre dans notre région. Plusieurs plaintes ont été logées au cours des derniers jours, à l'effet que des hommes d'affaires se sont fait passer de faux billets de \$10. Un d'entre-eux en aurait accepté six au cours de la seule journée de vendredi.

Avis donc aux commerçants de la région et au public en général, de faux billets de \$10. circulent actuellement. A vous de prendre les moyens pour ne pas vous faire prendre au piège.

DECES A RIGAUD

Monsieur Fortunat Aubry, directeur de funérailles à Rigaud, époux de Edna Séguin, est décédé subitement à l'âge de 67 ans. Ses funérailles ont eu lieu mardi en l'église Ste-Madeleine de Rigaud.

Monsieur Aubry était bien connu dans la région de Rigaud et dans tout Vaudreuil-Soulanges.

FRAUDE ET PRISON

Rachelle Durocher, une citoyenne de Dorion, a su ce qu'il en coûtait lundi de voler une somme de presque \$200. à un individu qu'elle avait amené chez elle.

En effet, le juge Maurice Perron de Valleyfield, devant lequel elle a avoué sa culpabilité, l'a condamnée à deux mois d'emprisonnement.

La sentence qui, de prime abord, apparaît plus sévère qu'à l'habitude, s'explique du fait que la dame concernée possédait un casier judiciaire.

COLLISION

Une collision survenue à Beauharnois durant le week-end a fait pour \$700. de dégâts aux automobiles appartenant à MM. Robert Bonhomme et Roger Trottier respectivement de Beauharnois et Maple Grove.

L'impact s'est produit face au 28 chemin St-Louis.

Il n'y a pas eu de blessés.

AUTOMOBILE-GAGNANT

La chance a favorisé un citoyen de Ste-Barbe lundi lors du tirage organisé dans le cadre de l'exposition de Sherbrooke.

M. Richard Woodard a en effet gagné une magnifique automobile de modèle 1970, une Maverick pour être plus précis.

Nous tenons à partager sa joie en annonçant cette nouvelle.

PAVAGE

Grâce à un surplus d'argent provenant du règlement 597, l'ingénieur Alcide Lafontaine de Valleyfield sera en mesure de faire paver la rue St-Thomas.

L'idée a été lancée par le conseiller Gérard Lalonde qui a noté que cela était possible puisque les travaux avaient du être retardés sur la rue Champagne.

BRAVO POUR RIGAUD

Le greffier de la municipalité de Rigaud, M. Bernard Lalonde, a été élu président de la Corporation des secrétaires municipaux et scolaires du Québec lors des assises de cet organisme tenues durant la fin de semaine à la Malbaie.

Il remplace ainsi M. Martien Emond dont le terme était expiré.

la GAZETTE VALLEYFIELD
BEAUHARNOIS

VAUDREUIL — SOULANGES

Imprimé à Huntingdon, par The Huntingdon Gleaner Inc., et publié à 70, rue Champlain, Salaberry-de-Valleyfield

Adresse d'affaires:— 70, rue CHAMPLAIN, Salaberry-de-Valleyfield
Prix d'abonnement: \$3.00 par année Canada; \$5.00 aux Etats-Unis

Envoi de deuxième classe. No. d'enregistrement 1620
Intérêts des villes de Valleyfield, Beauharnois et tous les centres des comtés de Beauharnois, Châteauguay, Huntingdon et Vaudreuil-Soulanges

VOL. 35 HUNTINGDON, QUEBEC No. 10

ILS SONT VUS ET ENTENDUS A THUNDER BAY

Les petits joueurs de Valleyfield demeuraient dans des familles à Thunder Bay. Il appert qu'à son premier repas chez ses nouveaux parents, le plus petit joueur de notre équipe, Alain Ouimet, a dévoré deux grosses tranches de "steak". Il s'en est fallu de peu pour qu'Alain soit obligé de changer de demeure, son nouveau papa ayant pris peur en pensant à ce que notre as pourrait dévorer en une semaine.

Ce n'est pas une sinécure que de vivre pendant quelques jours dans la même chambre d'hôtel que les deux instructeurs de l'équipe étoile de Valleyfield, Michel Rochefort et Marcel Carpentier. Je peux en parler en connaissance de cause ayant eu à vivre cette expérience à Thunder Bay. Quand ce n'était pas Michel Rochefort qui lançait un verre d'eau, c'était Marcel Carpentier qui s'amusait à lancer des oreillers ou tout ce qui lui tombait sous la main. Et devinez qui était la cible de tout ça? XY? & Z... (censuré).

Au cours des pratiques avant ou entre les parties, ce n'est pas toujours sérieux. Quand Daniel Lamadeleine vient au bâton et qu'il ne réussit pas à frapper la balle, savez-vous à qui on le compare? A sa grand-mère Gigoux. Pourtant à ce que je sache, je ne me rappelle pas avoir vu sa grand-mère jouer au baseball.

Si on parlait maintenant des surnoms des joueurs. Yvon Therrien est tellement le portrait de son père, qu'on n'a pu s'empêcher de le surnommer "Tonio." Quand à Daniel Lamadeleine, ce n'est pas difficile à deviner. Même s'il est le meilleur frappeur de l'équipe et un excellent premier but, on le surnomme "mémère Gigoux." (A noter que Mme Lamadeleine est une Gigoux... sans malice). Si on parlait maintenant de notre bouffon Jim Pat, alias Claude Vincent. C'est la guerre entre lui et Germain Lalonde, l'autre Jim de l'équipe, pour savoir lequel a volé le surnom de l'autre.

Vous savez que les canadiens anglais ont quelquefois de la difficulté avec la prononciation des noms français. Ainsi Daniel Maheu devient Daniel Mayoux; Guy Derepigny devient Gay Derepigny; Luc Godbout devient Louc Gobu; Stéphane Boutin devient Steven Bouton; Yvon Therrien devient Yvonne Theurrien; Michel Rochefort devient Mickel Rocheforte; Marcel Carpentier devient Marcel Carpenter. Quand aux autres noms de joueurs, l'annonceur de la maison au Chappels Memorial Park réussissait à s'en sortir assez bien.

Savez-vous ce que font deux instructeurs l'après-midi avant une partie de baseball quand ils n'ont rien à faire et qu'ils n'ont pas d'auto pour se promener? Ils jouent aux cartes. Et savez-vous ce que font deux instructeurs par ce même après-midi avant qu'ils n'aient un jeu de cartes? Ils jouent aux cen-

nes sur le mur. Et savez-vous ce que font deux instructeurs avant d'avoir eu un jeu de cartes et d'avoir trouvé des cennes, par un bel après-midi ensoleillé? Ils dorment. Et vive les instructeurs des équipes d'étoiles.

Trois mères de joueurs se sont rendues à Thunder Bay encourager leurs fistons. Il s'agit de Mesdames Derepigny, Laplante et Lalonde. Elles se sont loué un motel pas tellement loin du centre de la ville. Quand un mari s'ennuie de sa femme et qu'il ne peut la rejoindre, savez-vous ce qu'il fait? Il cherche consolation ailleurs. Mais le problème se pose lorsque vous êtes dans une province anglaise et que vous ne parlez pas un traître mot anglais. Voici donc ce qui s'est produit la semaine dernière quand notre assistant Marcel Carpentier a tenté de rejoindre mesdames Derepigny, Lalonde et Laplante au téléphone. Comme il ne voulait pas passer par la réceptionniste de l'hôtel où il logeait pour ne pas avoir à "speak english," Michel Rochefort lui a conseillé avec un sourire du coin des lèvres de téléphoner au motel en se servant d'un appareil téléphonique public. Marcel est donc descendu tout pimpant dans le hall d'entrée de l'hôtel composa son numéro et quelle ne fut pas sa surprise de se voir répondre: "San Sebastian Motel Hello." Marcel raccrocha immédiatement et ne fit qu'un bond jusqu'à sa chambre où un Michel Rochefort tout innocent l'attendait. Inutile de dire que ce dernier rit encore de la farce, et que Marcel ne s'est plus ennuyé de sa femme.

Revenons à du plus sérieux, car il vaut la peine de souligner le courage d'un de nos lanceurs, Germain Lalonde. Ce dernier malgré qu'il ait été atteint par un dur coup en flèche d'un joueur du Windsor au début de la rencontre mardi le 18 août dernier, coup qui l'a atteint sur une jambe, et malgré qu'ensuite à sa première présence au bâton il ait été attrapé par un lancer dans les reins Germain donc a quand même tenu le coup et il a réussi à terminer la partie au monticule et à assurer la victoire à ses coéquipiers. Il a faibli un peu en sixième manche en accordant un simple, un double et un triple, mais il s'est bien re-

pris en septième, blanchissant ses adversaires. C'en est un qui avait certainement mérité de prendre une bonne nuit de repos après une telle joute.

Et en parlant de cette rencontre contre Windsor, il faut souligner qu'elle s'est déroulée sous les réflecteurs ce qui n'a pas été sans causer certains problèmes à nos joueurs peu habitués à des parties de ce genre. Malgré qu'il y ait eu quelques erreurs de jugement en raison des réflecteurs, nos petits joueurs ont quand même réussi à décrocher la victoire pour atteindre la finale du tournoi et ensuite remporter le titre canadien. C'est dans le fond ce qui est le plus important.

Savez-vous qu'en 1970 Daniel Maheu a cogné 13 coups de circuits, soit 8 durant la saison régulière à Valleyfield, deux contre les Maritimes à Ville St-Laurent et un vendredi dernier à Thunder Bay lors d'une partie hors-concours contre Fort Williams. Depuis le début des éliminatoires, seuls deux autres joueurs de l'équipe étoile ont réussi un circuit. Il s'agit de Brian McDonald et de Danny Coulombe. Tous deux ont réussi l'exploit à Ville St-Laurent contre Dorval. Danny disait après la rencontre qu'il était obligé de faire comme Brian, sinon ce dernier se serait moqué de lui après la partie. Soulignons que tous deux évoluaient dans la même équipe à Valleyfield, soit avec les Phillies de l'instructeur Jean-Paul Lamadeleine, et qu'ils sont des amis et voisins de longue date.

En terminant, quoiqu'il adienne à Williamsport lors du tournoi mondial, il faut être fier des joueurs de notre équipe étoile et de ses deux instructeurs. Ils nous ont montré qu'ils savaient batailler, qu'ils savaient revenir de l'arrière, qu'ils savaient aussi accepter la défaite. L'important comme est dit dans la Prière du petit joueur, c'est de toujours faire de son mieux. Les Daniel Lamadeleine, Daniel Maheu, Claude Vincent, Stéphane Boutin, Brian McDonald, Danny Coulombe, André Leblanc, Yvon Therrien, Germain Lalonde, Luc Godbout, Alain Plante, Alain Ouimet, Guy Derepigny et Serge Laplante ont fait de leur mieux de même que Michel Rochefort et Marcel Carpentier. Félicitations.

Michel Joicoeur.

FLAMMES DETRUISENT ENTREPOT DE LA VITRERIE HEBERT

Un incendie ayant débuté à 13.25 heures vendredi a complètement détruit un entrepôt adjacent à la vitrerie Hébert sise rue St-Laurent à Valleyfield.

Les dommages sont très élevés.

D'après les détails qu'il a été possible de réunir, le feu aurait été mis par des enfants à l'extérieur de la bâtisse mais les flammes se sont rapidement propagées à l'intérieur pour tout

ravager.

Au nombre des pertes, on note évidemment de la vitre, des cadres d'aluminium et multiples autres effets.

Les pompiers de Valleyfield étaient au nombre de sept et ils ont travaillé durant au-delà d'une heure et demi sous les ordres du sergent Roger Collins à circonscrire les flammes.

Une enquête sera certainement ouverte relativement à cet incendie.

V'FIELD EN LIASSE DURANT TOUT LE WEEK END GRACE A L'EXPO

Vendredi soir, la ville de Valleyfield explosera par de retentissants "Bing-Bang" lors d'un feu d'artifice qui marquera l'ouverture officielle de la troisième grande exposition commerciale de Valleyfield.

Un peu avant, soit vers 7 heures, une parade monstre se mettra en branle, à l'angle des rues Maden et Boulevard du Havre. Elle empruntera les principales rues de la cité pour se rendre à l'arena.

Les promoteurs de l'Expora sont confiants de l'enthousiasme que la population de toute la région, de Châteauguay jusqu'à Valleyfield, manifesterà pour cet événement annuel qui aura lieu les 28, 29 et 30 août, à l'arena de Valleyfield.

Comme on sait, EXPORAMA est sous les auspices de la Jeune Chambre locale, organisme dynamique qui oeuvre dans le meilleur intérêt de notre population.

Pour inciter le public à participer à EXPORAMA, les promoteurs ont établi dix excellentes raisons: 1) Le coût d'entrée pour les adultes n'est que de \$1,00 2) Le coût d'admission pour étudiants est fixé à .50 (cinquante sous) 3) Les enfants seront admis gratuitement s'ils sont accompagnés de leurs

parents. 4) Des numéros d'acrobatie seront présentés avant chaque spectacle 5) Tirage d'une télévision pour les amateurs de sacs de sable 6) Nombreux prix de présence 7) Parade de modes le samedi soir 8) En achetant vos billets à l'avance vous économisez un dollar, car vous obtenez un livret de trois billets pour le prix de deux, et en plus, vous participez au tirage d'une croisière 9). Vous pourrez admirer un salon de l'automobile européenne 10). Plus de 100 kiosques à visiter.

Dans le domaine du spectacle proprement dit, le public sera gâté par la présence des plus grandes vedettes de l'heure: Les Jérolas, Michel Louvain, Robert Demontigny, Steve, Les Bel Canto.

Ces artistes se produiront à 3 heures l'après-midi et 10 heures le soir.

Une autre raison d'assister à l'exposition commerciale: Vous encouragerez la Jeune Chambre, un organisme de chez-nous qui se dévoue pour notre communauté.

C'est donc un rendez-vous vendredi, samedi et dimanche, les 28, 29 et 30 août.

LE CONSEILLER NAP. LALONDE SOULEVE QUESTION D'HOPITAL

A l'instar de ce qui s'est fait à la ville St-Laurent, les autorités municipales de Valleyfield feront connaître leur appui aux dirigeants de l'Hôtel-Dieu local qui réclament du gouvernement du Québec la mise en branle des travaux de construction d'un second hôpital.

En soulevant la question, le conseiller Napoléon a notamment dit qu'un télégramme devrait être envoyé au Premier

ministre Bourassa, au ministre de la santé et au député Cadieux, pour s'enquérir des raisons qui faisaient que la construction avait été remise à plus tard.

Nos services hospitaliers sont insuffisants, a noté le conseiller du quartier Champlain, et nous devons faire bouger les personnes intéressées.

Il a reçu sur ce point l'appui de ses collègues du conseil.

Nap se décrit comme l'échevin sportif pour la jeunesse

Le conseiller du quartier Champlain à Valleyfield, M. Napoléon Lalonde, nous a remis ses commentaires par écrit relativement à l'assemblée du conseil de lundi soir.

Il remercie d'abord le maire Barrette de l'avoir appuyé sur sa proposition de transfert de poteaux rue St-Charles même si le vote a été nul. Certains de ses collègues préférant obtenir l'opinion de l'ingénieur Lafontaine avant de se prononcer. On sait que celui-ci était absent lundi soir.

M. Lalonde qui se décrit lui-même comme "l'échevin sportif pour la jeunesse ouvrière" déclare notamment: "M. Georges Leduc, qui se dit être un an-

cienn distributeur de glace dans le quartier Champlain, n'a pas voulu reconnaître le besoin de cette exécution, pas plus que la conseillère favorite de M. Leduc et que M. Roger Gagnier, fillot de M. Leduc, parce que je n'ai pas consenti à la commande des plans pour une seconde glace artificielle à Valleyfield."

Le conseiller de Champlain dit encore qu'il préfère l'achat par la ville de l'arena actuel, et sa rénovation au coût de \$100,000., plutôt que la construction d'une seconde glace. D'après lui, les plans de cette dernière coûteraient \$36,000, et elle ne serait jamais rentable.

Reculé, évite les fils, et frappe une autre auto

Les fils métalliques qui tombèrent dimanche matin et qui causèrent la noirceur dans une partie de Huntingdon, furent aussi la cause d'un accident d'environ \$250. de dommage.

Steven C. Lay, âgé de 19 ans, de Pittsfield, Mass, arrêta à l'intersection des rues York et Cemetery, quand le transformateur explosa. Lorsqu'il regarda en direction de la source de l'explosion, il vit tomber les câbles électriques et, pensant qu'il pouvait les recevoir sur son auto, fit marche arrière.

Il n'eut pas le temps de regarder où il s'en allait et frappa un autre véhicule qui se trouvait à l'arrière de lui.

La perte à son sédan 1963 fut seulement de \$50, mais celle de l'autre auto, un toit rigide

1969, appartenant à Antonio Martel du Ridge Road, fut évaluée à \$200. Il n'y eut aucun blessé dans l'accident qui survint à 10:45.

Le Sergeant Philippe Cardinal, investigant sur l'accident, rapporta qu'aucune charge ne serait portée contre le conducteur de Massachusetts, sachant qu'il ne regarda pas en arrière de lui avant de reculer.

"Vous ne pouvez pas poursuivre un homme qui a réagi de cette façon," dit Cardinal, "n'importe qui aurait fait la même chose devant la possibilité d'être électrocuté."

Le Sergeant expliqua que lorsque la "violation" de Lay au code du trafic serait enregistrée, les raisons de son geste seraient aussi notées.

CAMPIVALENCIENNE ENLEVEE, SEQUESTREE OU EN FUITE

Les forces policières se perdent actuellement en conjectures relativement à la disparition d'une jeune campivalencienne de 15 ans, Arlene Latour, qu'on n'a pas revu à Valleyfield depuis au delà d'une semaine.

Les dernières nouvelles reçues à son sujet laissent entendre qu'elle aurait été aperçue à Grenville, au Québec, en compagnie d'autres jeunes gens.

En fin de semaine cependant, la jeune fille aurait été blessée

à la suite d'une rixe entre marrants. On aurait tiré en sa direction à l'aide d'une carabine de calibre 22 et elle aurait été atteinte de deux balles.

Toujours selon les mêmes sources d'informations, elle aurait été traitée dans un institut privé et aurait encore disparu par la suite.

Les policiers du Québec liquent donc leurs efforts en vue de retracer la demoiselle en question avant qu'il n'arrive quelque chose de plus grave.

ENTENTE MUNICIPO-SCOLAIRE

Répondant à l'appel lancé par la conseillère Marcelle Trépanier de Valleyfield, la commission scolaire de cette cité a assuré le conseil de ville de son entière collaboration en matière de disponibilité de ses locaux pour fin de loisirs.

Les commissaires ont même

nommé un représentant, M. Anatole McSween, pour siéger sur le comité des loisirs et de la récréation de Valleyfield.

Confirmation de cette prise de position a été faite, et par la commission scolaire, et par M. Trépanier.

EMPLOYES DU PORT SONT-ILS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX?

Les dirigeants municipaux de Valleyfield ont appris que le syndicat national de leurs fonctionnaires avait présenté une requête au commissaire enquêteur en chef afin de décider si les employés de la Société du port de Valleyfield, et particulièrement la secrétaire de l'administration, sont, oui ou non, des salariés au sens du code

du travail, et s'ils sont compris dans l'unité de négociation émise en faveur du syndicat des fonctionnaires municipaux de Salaberry-de-Valleyfield.

Rappelons ici que la décision du commissaire mettra fin à une série de points d'interrogation qui ont été soulevés à ce sujet depuis très longtemps.

Joyeux Anniversaires

A:

Mlle Madeleine Lebeuf.
Mlle Simone Lebeuf.
Mme Antonio Lauzon.
Mme Richard Desgents.
De la part du Cercle Missionnaire de Belleve.

A:

M. et Mme Mario Levasseur qui célèbrent leur 1er anniversaire de mariage le 31 août.
De la part d'une amie Carol.

LE CLUB MOCO EMET DES PARTS

Les membres du club de curling de Valleyfield ont fait l'acquisition du club Moco situé au 19 Maden. Il appartenait depuis sa fondation à la compagnie Montréal Cottons.

La nouvelle direction a décidé d'émettre des parts qu'on peut se procurer à raison de \$50. chacune. Un système de paiements mensuels a d'ailleurs été établi pour faciliter la tâche des acquéreurs.

Outre le curling, les membres seront en mesure de partager le bowling sur herbe, le billard, le shuffleboard, le jeu de sacs de sable et de dards.

Il y aura aussi service de douches et de bar.

M. Larry Soly de Valleyfield peut fournir d'autres renseignements aux personnes désireuses de devenir membres.



UN CONCERT MUSICAL fut donné mardi soir le 18 août dernier au Centre d'Art du Parc Sauvé. Pour la circonstance il y avait salle comble. Sur la photo l'on remarque les participants et l'organisatrice de ce concert musical. Dans l'ordre: Jean-Pierre Forget, 15 ans, saxophone, Pierre Bournakis, 12 ans, violon et Jacques Drouin, 13 ans, piano. Nous remarquons également sur la photo Mme Louis A. Sullivan, organisatrice. (Photo: Peter Rozon)

CEGEP de SALABERRY-de-VALLEYFIELD

Date de la rentrée scolaire

La date de la reprise des cours pour les étudiants réguliers fréquentant le CEGEP de Salaberry-de-Valleyfield **DEMEURE** celle qui avait été annoncée au lendemain du malencontreux incendie de juin dernier: **le 2 SEPTEMBRE.**

A CETTE DATE, le Collège sera en mesure d'assurer la reprise normale des activités scolaires de chaque option et orientation et d'accueillir les 810 étudiants prévus.

La Direction

VOUS NE ME BATTREZ JAMAIS -Lalonde

Décidément, le conseiller du quartier Champlain à Valleyfield, M. Napoléon Lalonde, est un homme sûr de lui.

Après avoir été défait lundi soir sur une proposition qu'il avait formulée durant l'assemblée du conseil de cette ville, il devait déclarer "vous pouvez

toujours me battre ici, ce n'est qu'une assemblée du conseil, ailleurs, vous ne me battrez jamais."

Question de lui être utile, nous souhaiterions que M. Napoléon Lalonde se souvienne, s'il est encore temps, qu'il possède un prénom prédestiné et qu'il fasse preuve de plus de prudence.

CONFUSION INEXPLIQUEE AU CONSEIL DE VILLE

Le porte-parole des contribuables de Ste-Cécile à Valleyfield, Mme Marcelle Trépanier, a proposé la formation d'un comité consultatif dont la fonction serait de mousser la publicité de la bibliothèque municipale afin d'en augmenter la clientèle.

Tous ses collègues du conseil de ville ont approuvé le projet

sans hésitation à l'exception de M. Napoléon Lalonde qui a demandé: "pourquoi embaucher une seconde secrétaire"?

On a alors pris la peine de lui faire comprendre que là n'était pas le sujet et qu'il était simplement question de former un conseil de consultation.

Il a finalement acquiescé.

QUATRE CHEFS D'ACCUSATION CONTRE AIME GAUTHIER

Un habitué des cours de justice, Aimé Gauthier de Valleyfield a comparu vendredi matin à Valleyfield pour répondre à 4 chefs d'accusation.

On le soupçonne en effet d'avoir enfoncé une porte dans un domicile privé, d'avoir effectué deux vols de bicyclette

et un autre consistant en un coffret contenant de la vaisselle.

A l'exception du cas de dommages causés à la maison privée, Gauthier a nié sa responsabilité.

Il devra faire preuve de son innocence le 28 août.

Succès grandiose de l'épluchette de blé d'Inde du Parti Québécois

L'épluchette de blé-d'Inde, organisée par le Parti Québécois du comté de Beauharnois, à l'Aréna de Valleyfield, samedi soir, a attiré des milliers de personnes.

Le chef du parti, M. René Levesque, a répété à son auditoire qu'il étudiait sérieusement la possibilité de quitter son poste de chef du parti.

Il devrait prendre une décision officielle d'ici la fin de l'année. M. Levesque a rappelé que le parti Québécois n'est pas

le parti d'un homme ou de dix hommes mais de toute une population. Par ailleurs, dit-il, les vieux partis sont à la baisse tandis que le parti Québécois continue de grandir.

M. Levesque a été présenté à la foule par le docteur Guy Blanchard. On remarquait aussi la présence de MM. Camille Laurin, Doris Lussier et autres personnalités.

Cet événement était sous la présidence de M. Alphonse Caron, président du P.Q. dans le comté de Beauharnois.

OUVERTURE DES ECOLES A CSSV

Le personnel enseignant à l'emploi de la Commission Scolaire Salaberry-de-Valleyfield sera de retour dans les écoles le premier septembre, afin de se préparer en vue de la prochaine année scolaire. L'entrée en fonction des professeurs le 1er septembre (de même que leur départ le 30 juin) fait partie des dispositions prévues par la Convention Collective.

La rentrée des classes pour

les élèves de 1ère à 7e année aura lieu mercredi, le 9 septembre, pour 9 heures. Les enfants de la maternelle commenceront leur première année de fréquentation scolaire le 16 septembre.

Le Conseil scolaire et l'équipe de l'administration souhaitent au personnel enseignant et à tous les élèves, une excellente année scolaire.

UN COURT MESSAGE DU PRESIDENT DE LA CSSV

Après des vacances bien méritées qui se termineront bientôt, nous commencerons dans quelques jours l'année académique 1970-71.

En se basant sur le passé, nous espérons que les excellentes relations qui ont toujours existé entre le personnel enseignant et la Commission scolaire de Valleyfield continueront de se manifester pour le plus grand

bien des enfants dont nous avons la responsabilité.

Les Commissaires, les membres de l'équipe pédagogique ainsi que les administrateurs se feront un devoir d'apporter une très étroite collaboration afin que tous ensemble nous puissions atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Anatole McSween, président.

Gagnants humbles et prudents

Plusieurs gagnants des différents tirages de Loto-Québec, même dans la région de Valleyfield, reçoivent moins de publicité depuis quelques semaines. C'est à la demande expresse des gagnants que les organisateurs font, plus souvent qu'autrement, leurs noms.

Par ailleurs, ce fait nous a été confirmé par un représentant officiel de l'Agence de Distribution Salaberry, responsables de la distribution des billets Loto-Québec dans la région

de Valleyfield. Ce sont les chanceux eux-mêmes qui insistent sur ce silence pour ne faire se faire achalander indument par certaines personnes, surtout de la part des quémandeurs qui veulent tout simplement de l'argent.

La popularité de Loto-Québec grandit de semaine en semaine dans la région de Valleyfield. Il y a toujours des gagnants, même si leurs noms ne sont pas connus du grand public.

Voulez-vous savoir?

LES TERMITES

Nous avons déjà vu les fourmis. Bien qu'appelées parfois fourmis blanches, les termites ne sont pas des fourmis et certaines ne sont pas blanches. On en compte près de deux mille espèces dont la majorité vivent dans les régions tropicales. Dans notre région nous n'en trouvons pas.

Ces insectes aux moeurs hautement sociales vivent en colonies composées de quatre castes distinctes. Le roi et la reine, ainsi que les termites ailées, qui peuvent devenir rois et reines de nouvelles colonies, forment la première caste. La reine seule produit des milliers d'oeufs. De ces oeufs la plupart sont des ouvriers, blanchâtres, qui forment la deuxième caste. Les soldats aux grandes têtes et les nymphes qui se chargent de la production en cas de mort du roi ou de la reine, forment les deux autres castes.

Ce qu'il est bon de savoir, c'est que les termites mangent le bois et peuvent causer de grands dommages. En effet, des protozoaires, vivant dans leur tube digestif et capables de digérer la cellulose (le bois), permettent aux termites de se nourrir de bois ou de toute autre matière végétale. Les termites tropicaux construisent d'énormes monticules, souvent plus hauts qu'un homme.

(Tous droits réservés)

TROUVE MORT DANS UN BOIS

Monsieur Edmond Poulin, 51 ans, d'Alexandria a été trouvé sans vie dans un bois situé sur ses terres, par son fils Donald, jeudi après-midi dernier.

Apparemment, M. Poulin aurait succombé à une fracture du crane lorsqu'il aurait été atteint à la tête par une branche qui se serait détachée d'un arbre.

Son fils Donald, revenant de Hawkesbury et ne trouvant pas son père à la maison, est parti à sa recherche. Il devait faire la macabre découverte quelques instants plus tard.

M. Poulin était l'époux de Rita Maheu, anciennement de St-Télesphore.

Au ministère des transports

Le ministre des Transports du Québec, M. Georges-E. Tremblay, a repris ses activités à Québec, en assistant à une réunion du cabinet des ministres. M. Tremblay avait été hospitalisé en juin dernier à la suite d'une légère indisposition due à un surcroît de travail. A sa sortie de l'Institut de cardiologie de Montréal, ses médecins lui avaient ordonné un repos complet durant quelques semaines. A son retour à Québec, M. Tremblay semblait en très bonne forme. Le premier geste du ministre en revenant à son bureau fut de remercier son collègue, Mme Claire Kirkland-Casgrain, ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, qui l'avait remplacé durant son absence et jusqu'à son retour définitif en septembre prochain.

LISEZ
La Gazette



Lors de la soirée de tennis qui s'est tenue sur les courts de Jacques Viau la semaine dernière, cette soirée était au profit des Petites Soeurs de l'Assomption et était organisée par le comité féminin de la Ligue de Hockey Récession de Valleyfield. Les bénéficiaires furent présentés par Mme René Duhaime, présidente du comité, que l'on reconnaît à droite et c'est Mme Marcelle Trépanier, conseillère qui les accepta au nom des Petites-Soeurs. A gauche sur la photo l'on reconnaît M. Pierre-Paul Messier, président de la Ligue. (Photo: Peter Rozon)

LA BIBLE DIT-ELLE VRAI?

- Le Père Legault y répondra

La Bible est-elle un livre dépassé? Comment la comprendre? Adam fut-il un singe comme les autres? Faut-il croire à Jonas? Les rêves ont-ils un sens? La Bible a-t-elle dit vrai? Autant de questions que se posent les gens et auxquelles le Père Legault répondra au cours de la nouvelle série d'émissions "LE TEMPS S'OUVRE."

En effet.

"LE TEMPS S'OUVRE," une série d'émissions d'éducation religieuse des adultes, sera de nouveau à l'horaire du.

CANAL 10 (CFTM-TV) tous les dimanches à 2h. 30 p.m.

CANAL 7 (CHLT-TV) tous les

dimanches à 1h. 30 p.m. à compter du 6 septembre prochain.

Au cours des treize premières émissions d'initiation biblique, le Père Emile Legault, avec son invité, le Père Julien Harvey, s.j. aborderont les thèmes des premiers chapitres de la Bible. Des sujets d'actualité tels que le divorce et la drogue feront l'objet de la seconde partie de cette série télévisée.

L'Episcopat du Québec, grâce à la collaboration financière des Chevaliers de Colomb, a confié la responsabilité de ces émissions à l'Office catholique provincial et à l'Office des Communications Sociales.

Résultats du tournoi de balle lente à Huntingdon

Nom de l'équipe	Gagnants	Pointage
T. Daoust vs C. Caza	T. Daoust	11-10
Club Leslie vs Goneau	Goneau	13-4
H. Sherry vs Pool Room	Pool Room	23-1
Peanut vs Lac des Pins	Peanut	15-4
D. Taillefer vs A. Forget	D. Taillefer	13-8
St-Régis vs St-Pierre	St-Régis	13-7
K. of C. vs Larocque	K. of C.	9-8
St-Charles vs Balmoral	Balmoral	18-4
Fiesta vs Cazaville	Cazaville	13-12

Félicitation aux gagnants, ce fut un très belle réussite.

COURS DU JOUR

RENTREE le 9 septembre

COURS DU SOIR

- STENOGRAPHIE
- DACTYLOGRAPHIE
- ANGLAIS

RENTREE le 10 septembre

INSCRIVEZ-VOUS IMMEDIATEMENT

TEL. 373-3351

Heures de Bureau :

2.00 à 4.00 p.m.

7.30 à 9.00 p.m.

(lundis et jeudis soirs seulement)

Chatelain Business College

98 CHAMPLAIN — VALLEYFIELD

COURRIER

"Anne Marie"

Pour tout conseil de beauté, écrivez à COURRIER ANNE MARIE, C.P. 420 (Youville) Montréal 351.

Q. J'ai 37 ans, mesure 5'3" et pèse 130 lb. J'ai un problème qui me préoccupe beaucoup, voulant garder mon corps le plus attrayant possible. J'ai la peau flasque aux cuisses. Est-ce qu'il y a un moyen de remédier à cet état?

ISABELLE

R. Chère Isabelle, vous pourrez très facilement donner du tonus à vos jambes en pratiquant quotidiennement ces exercices physiques.

Debout, pieds ensemble, jambes bien tendues, levez l'une après l'autre, les talons aussi haut que possible, genou légèrement plié. Laissez supporter le poids de votre corps sur l'autre jambe, appuyez fortement sur les orteils repliés. Recommencez plusieurs fois avec chaque jambe.

Debout, pieds ensemble, appuyez une main sur le dossier d'une chaise et levez-vous sur le bout d'un seul pied. Faites des pointes. Les genoux doivent être renversés le plus possible.

Appuyez les deux mains sur une chaise, pieds ensemble, pliez vos genoux le plus possible en vous soulevant sur la pointe des pieds pour vous asseoir sur vos talons. Remontez et placez-vous sur la pointe des pieds, jusqu'à ce que vous ayez l'équilibre sur la pointe des pieds.

Q. Ma jeune fille de 16 ans a quelquefois des sorties mondaines et elle aimerait bien pouvoir porter du fond de teint. Mais j'ai horreur pour une jeune fille de ces emplâtres au visage. Pourriez-vous nous suggérer quelque chose?

MERE CONTRARIEE

R. Chère Madame, en effet, je comprends votre point de vue. Votre fille étant très jeune, vous trouvez déplorables qu'elle veuille se maquiller. Mais soyez rassurée, aujourd'hui, le fond de teint est conçu pour garder l'éclat naturel de la peau. Il ne fera qu'accentuer le joli teint de votre jeune fille et lui donner des couleurs lorsqu'elle sera fatiguée. Elle n'aura qu'à appliquer une légère couche de Fluide Mat avec une éponge naturelle. La couleur sera choisie d'après la carnation de sa peau et de ses yeux. Je pense que pour certaines occasions, le fond de teint est de mise et vous serez sans doute contente du résultat.

Finales des jeux du Québec

Liste des finales des jeux du Québec, pour la région 6, dimanche le 23 août.

Dans la route de crosse des Pee-Wee, qui eut lieu à l'aréna de Valleyfield, le National remporte la médaille d'or, au compte de 7-1, Granby remporte la médaille d'argent et le St-Michel, la médaille de bronze.

Dans l'équipe junior, la médaille d'or est remportée par le National, au compte final de 8-5, la médaille d'argent est gagnée par Boucherville, et la médaille de bronze, par Granby.

Dans la section de la voile qui se tenait au Lac des Deux Montagnes, le Flying Junior

emporte la médaille d'or avec Yves Trépanier, et son coéquipier Léon Codebecq; la médaille d'argent fut décernée à Daniel Piché et son coéquipier Jean Dumouchel; le O.K. Dinghy remporte la médaille de bronze avec John Chilcott (Ile Perrot).

Dans la section du tir à l'arc, qui se tenait au Club des Archers de Joliette, il y eut quatre médailles d'or remportées par: Jean-Paul Rochon, Linda Emond, Joanne Nocera, Jean Gariépy; trois médailles d'argent par: Ginette Lavigne, Jacques Gaudreau, et Michel Tremblay et une médaille de bronze remportée par Pauline Pilon.

DANS L'EVOLUTION DE LA VOITURE NORD-AMERICAINE

En 1971, peu de carrosseries subiront des changements majeurs. . . Beaucoup de modèles seront moins puissants. . . Il y aura deux nouvelles compactes, des améliorations mécaniques importantes, notamment aux systèmes de freinage. . . Et elles coûteront plus chères.

Selon l'article d'Albert Tremblay dans le numéro d'août du Magazine Maclean, pour la pre-

mière fois depuis nombre d'années, l'industrie nord-américaine de l'automobile tente de répondre aux besoins du consommateur plutôt que de lui en imposer de nouveaux.

Ainsi 1971 sera une année de réajustement pour une industrie, la plus importante aux Etats-Unis, qui fait face à de nombreuses difficultés.



L'ASSOCIATION DES AMBULANCIERS ST-JEAN vient de décerner deux certificats d'instructeurs à deux employés de l'Affinerie de Zinc de Valleyfield qui viennent de compléter un long et intensif cours d'instructeur. Sur la photo l'on remarque M. K. H. Heino, directeur de l'usine de Valleyfield, M. Gérald Falardeau, instructeur, M. Emile Boucher, chef instructeur des Ambulanciers St-Jean, Laurier Riel, instructeur et Fritz Prévost, officier Provincial de l'Enseignement des Ambulanciers St-Jean. (Photo: Peter Rozon)



Monsieur Pierre Brunelle, Directeur Adjoint des Distilleries Schenley du Canada Ltée., à Valleyfield, est heureux d'annoncer la nomination de monsieur Jean-Claude Lacroix au poste de Directeur des Achats en date du 17 août 1970. Monsieur Lacroix est à l'emploi de la Schenley depuis mai 1956 et a acquis son expérience, au cours des années, en exerçant diverses fonctions dans les différents départements de la Compagnie avant d'accéder au poste qu'il détiend présentement.

PROGRAMME DE PUERICULTURE COMTE DE BEAUHARNOIS POUR SEPTEMBRE 1970

1 Septembre Valleyfield, 2 heures à 4 heures p.m. Bureau de l'Unité Sanitaire.

2 Septembre Nitro, 10 heures à 11 heures a.m. Ecole Elisabeth Monette.

2 Septembre St-Eugene, 2 heures à 3 heures p.m. Sous-sol du Presbytère St-Eugène.

3 Septembre Bellerive, 2 heures à 3 heures p.m. Sous-sol de l'Eglise N.D.

8 Septembre Valleyfield 2 heures à 4 heures p.m. Bureau de l'Unité Sanitaire.

9 Septembre St-Louis, 2 heures à 3 heures p.m. Sous-sol de l'Eglise.

10 Septembre Beauharnois, 2 heures à 4 heures p.m. Bureau de l'Unité Sanitaire 13 Richardson.

15 Septembre Valleyfield, 2 heures à 4 heures p.m. Bureau de l'Unité Sanitaire.

16 Septembre St-Timothee, 2 heures à 3 heures p.m. Ecole Marie-Rose.

17 Septembre Bellerive 2 heures à 3 heures p.m. Sous-sol de l'Eglise N.D.

22 Septembre Valleyfield, 2 heures à 4 heures p.m. Bureau de l'Unité Sanitaire.

23 Septembre St-Etienne, 2 heures à 3 heures p.m. Ecole.

24 Septembre Beauharnois, 2 heures à 3 p.m. Bureau de l'Unité Sanitaire 13 Richardson.

Dr. Gaetan Gauthier, M.H., Unité Sanitaire du Comté De Beauharnois, Valleyfield.

LISEZ LA GAZETTE

A LOUER

BUREAU

dans le centre de Valleyfield

chauffé, éclairé, concierge

Loyer Raisonnable

TEL. 373-7272



Me RAPHAEL BARRETTE, maire de la Cité de Valleyfield a été le premier à se procurer son billet d'admission pour l'EXPORAMA '70 qui se tient cette semaine à l'Aréna de Valleyfield sous les auspices de la Jeune Chambre de Valleyfield, M. RENE DUHAIME, président de la Jeune Chambre offre le premier billet à Me BARRETTE.

(Photo: Peter Rozon)

Horoscope de la semaine

Le LION

(23 juillet - 23 août)

Certaines distractions s'imposent, et il faudrait de nouveaux contacts pour mettre en valeur vos talents et charmes. Vous avez tort de parler de choses intimes avec des relations trop récentes.

La VIERGE

(24 août - 22 septembre)

Une bonne idée va changer bien des projets. Des paroles inconsidérées peuvent gâcher la fin de la journée. Aucune décision ne presse quant à une excursion prochaine. Soirée d'amitié.

La BALANCE

(23 septembre - 22 octobre)

Les autres favorisent cette journée, mais il ne faut entreprendre aucun travail. Une personne qui vous aime sincèrement se plaint d'indifférence.

Le SCORPION

(23 octobre - 22 novembre)

Aventure probable en ce jour, et vous en aurez de la joie, vous qui aimez tant le changement. Mais le tout sera de courte durée. Une voisine saura vous ouvrir les yeux.

Le SAGITTAIRE

(23 novembre - 21 décembre)

Vous êtes sur le point de triompher de toutes vos difficultés. Mais n'en profitez pas pour détruire le prochain. C'est le bon temps de recevoir la personne qui vous accable de propositions.

Le CAPRICORNE

(22 décembre - 20 janvier)

La chance sourit à l'un de vos projets. Ne discutez pas trop la question argent pour le moment. Agréable surprise dans le domaine sentimental.

Le VERSEAU

(21 janvier - 19 février)

La prudence s'impose dans vos rapports avec la famille. Vous aurez à prendre sans aide une importante décision. Une visite en soirée peut renverser certains de vos préjugés.

Les POISSONS

(20 février - 20 mars)

Une personne vous reste loyale malgré votre indifférence. Il y a de la jalousie dans l'air. Un coup de téléphone vous ouvrira les yeux sur les projets de certains adversaires.

Le BELIER

(21 mars - 20 avril)

L'enthousiasme peut changer bien des choses. Belle occasion de vous faire de nouvelles amitiés. Une personne partagera vos goûts. Les influences sont surtout du côté social ou sportif.

Le TAUREAU

(21 avril - 20 mai)

Les sentiments vous joueront un vilain tour. Renseignez-vous avant de vous lancer dans des aventures sans issue. Journée propice aux conversations reposantes avec des gens d'expérience.

Les GEMEAUX

(21 mai - 21 juin)

Journée idéale pour les affaires commerciales. Les propos à l'heure du souper peuvent avoir de graves conséquences. Progrès importants du côté du cœur, si vous montrez moins de raideur.

Le CANCER

(22 juin - 22 juillet)

Invitation à refuser. Le moment est venu de mettre de l'ordre. Une nouvelle intéressante fera de la peine à une parante. Ne prenez pas la peine de répondre à certaines accusations malveillantes.

Mme Raoul Emond

A Valleyfield, le 24 août 1970, à l'âge de 85 ans, est décédée Mme Raoul Emond, née Maria Oigny, demeurant au 102 St-François.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 27 août 1970, des Salons J. A. Larin & Fils, 317 Victoria, pour l'Eglise St-Augustin, où le service sera chanté à 10:00 a.m. Inhumation à Valleyfield.

M. Lorenzo Gauthier

A Valleyfield, le 21 août 1970, à l'âge de 35 ans, est décédé accidentellement M. Lorenzo Gauthier, époux de Jeanne Corbeil, demeurant au 24 Perreault.

Les funérailles ont eu lieu lundi, le 24 août 1970, des Salons J. A. Larin & Fils, 281 Danis, pour l'Eglise Notre-Dame-de-Bellerive, où le service fut chanté à 2:00 p.m. Inhumation à Valleyfield.

M. Lucien Lalonde

A Ste-Barbe, le 19 août 1970, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Lucien Lalonde, époux de Palméria Derpentigny, demeurant au 7906 Drolet, Montréal.

Les funérailles ont eu lieu samedi, le 22 août 1970, des Salons J. A. Larin & Fils, 317 Victoria, pour l'Eglise Ste-Barbe, où le service fut chanté à 3:00 p.m. Inhumation à Ste-Barbe.

Mme Trefflé Leduc

A Edmonton, Alberta, le 7 août 1970, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Trefflé Leduc, née Dorilla Laurin, épouse en première noce de feu Joseph Monette.

Elle laisse dans le deuil son époux, M. Trefflé Leduc, et cinq enfants: M. et Mme Joseph Monette (Solanges Guérin), M. et Mme Kenneth Walsh (Thérèse Leduc), M. et Mme Jean-Guy Leduc (Dell Foster), M. et Mme Normand Leduc (Michele Lanigan), M. et Mme Simon Legault (Huguette Leduc), ainsi que 13 petits-enfants.

L'OPPOSITION D'AUGMENTER LES TARIFS DE BELL CANADA

QUEBEC (O.I.P.Q.) — Le gouvernement du Québec a déposé devant la Commission canadienne des Transports, à Ottawa, son opposition officielle à la requête de Bell Canada demandant une hausse des tarifs du service local et de l'équipement téléphonique au Québec.

En annonçant cette nouvelle, le ministre des Communications, M. Jean-Paul L'Allier, a souligné que cette décision gouvernementale a été prise à la suite d'une étude approfondie des rai-

sons apportées par Bell Canada pour justifier sa demande de hausse de prix, laquelle toucherait tous les usagers de téléphone de la province.

Pour appuyer son désaccord, le gouvernement québécois invoque le fait que ce domaine est incompressible pour l'abonné qui n'a pas le loisir de s'en dispenser partiellement, non concurrentiel et monopolistique. Il ajoute qu'il s'agit d'un service essentiel, dont les plus

pauvres et les plus déshérités ne pourront se priver en cas de maladie et toute autre urgence.

Le mémoire du gouvernement québécois souligne aussi que l'augmentation demandée par Bell Canada équivaudrait, pour l'ensemble des usagers de la province, à une "ponction fiscale" de l'ordre de \$20,000,000, et pour la compagnie à un accroissement de ses bénéfices nets de l'ordre de 15%.

Enfin, le gouvernement du Québec insiste sur le fait qu'en période d'inflation, il est d'autant plus impérieux de contenir les prix des services publics que ceux-ci, à cause de leur quasi universalité, ont immédiatement des conséquences inhérentes.

Travailleurs de construction doivent réclamer leur carte

Québec (O.I.P.Q.) — Le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec, M. Pierre Laporte, a tenu à souligner, par un pressant appel aux travailleurs, l'importance qu'il accorde à l'inscription, actuellement en cours au ministère, des travailleurs de la construction.

M. Laporte a exhorté ceux des travailleurs qui n'auraient pas encore répondu au questionnaire que leur a envoyé le ministère, à le faire d'urgence.

C'est à la suite de la réception par les bureaux du ministère de la réponse au questionnaire que

le travailleur recevra sa carte d'identité.

La carte d'identité est obligatoire pour tout travailleur, qui doit l'avoir en sa possession s'il veut bénéficier des avantages du régime de la sécurité d'emploi; elle s'inscrit dans les mécanismes de ce régime, établi en consultation avec les représentants des divers intéressés, salariés et employeurs.

Le ministère a envoyé quelque 175,000 questionnaires aux personnes qui ont travaillé dans le secteur de la construction au cours des huit dernières années.

au moins 200 livres de chaux par année, il faudra 40 ans pour chauler de façon adéquate nos 5 millions d'acres de terre cultivée. Il faudrait donc utiliser 3 à 4 fois plus de chaux au cours de la prochaine décennie, afin d'en finir une fois pour toutes avec cette question qui est si vitale pour nos cultures herbacées et notre élevage. Ce n'est qu'à ce prix que l'orge et le blé qui sont plus capricieux que l'avoine et les légumineuses à hauts rendements que sont la luzerne et le trèfle Ladino pourront en arriver à prendre la place qui leur revient sur la ferme québécoise. Naturellement, il faut commencer par les sols qui en valent la peine, quitte à décider, dans une dizaine d'années, à la lumière de la situation économique du temps, s'il sera profitable d'améliorer ce qui restera.

A cet effet, il devrait y avoir une trousse à pH dans chaque bureau d'agronome et de technicien agricole. (On peut acheter une bonne trousse à pH pour \$25.00). L'analyse du sol pour des éléments tels que l'azote, le phosphore et le potassium est assez compliquée, et l'interprétation des résultats obtenus est difficile. Par contre, il est très facile de déterminer le pH d'un sol et d'en évaluer le besoin en chaux. Ainsi, on ne serait plus dans le doute en ce qui concerne les quantités de chaux à appliquer.

Les sols du Québec sont "affamés". Que fait-on pour améliorer nos sols?

Amendements calcaires

On emploie environ un million de tonnes de chaux par année dans la province de Québec. Considérant que nous avons environ 5 millions d'acres de terre en culture, ceci fait 400 livres de chaux à l'acre. Nous prenons donc pour acquis que les 2 millions d'acres de terre défrichée mais non cultivée que nous avons dans la province

ne valent guère la peine qu'on les fertilise; ou, du moins, devrait-on attendre pour le faire que la demande et, conséquemment, la valeur de la terre soient plus élevées.

On calcule que le besoin en chaux moyen des terres de la province de Québec est encore de 8,000 livres à l'acre. Au taux d'application actuel (400 livres par année), et sachant que les plantes et le lessivage enlèvent au sol

Un rendez-vous à l'Hôtel Victoria

C'est ce soir... A ne pas manquer... C'est ce soir à l'hôtel Victoria de Coteau Landing (discothèque "La Sierra") épluchette de blé d'inde GRATUITE.

C'est dans une ambiance de fête que se déroulera cette soirée inoubliable à l'hôtel Victoria de Coteau Landing — Musique entraînant à son meilleur — c'est GRATIS — de 7 heures à la fermeture. Prix de présence.

Association des parachutistes

Québec (O.I.P.Q.) — L'Association des parachutistes du Québec Inc. peut maintenant aller de l'avant, puisqu'elle a été officiellement reconnue par le ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, M. Jérôme Choquette.

L'avis à cet effet publié dans la Gazette officielle du Québec précise que le siège social de l'Association est situé à Montréal. L'Association a pour buts d'encourager, promouvoir et développer le parachutisme dans la province.

Les administrateurs apparaissant aux lettres patentes sont MM. Dominique Achour, professeur, Andy Chmura, étudiant, et Jean Beaudoin, technicien.

Incorporé en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, l'Association des parachutistes du Québec a le pouvoir d'acquiescer ou de posséder des biens immobiliers pour une valeur n'excédant pas \$1,000,000.

Décès

Mme J. D. Brunet

A St-Timothée, le 23 août 1970, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme J. D. Brunet, née Lumina Fréchette, demeurant autrefois à St-Timothée.

Les funérailles ont eu lieu mercredi, le 26 août 1970, des Salons J. A. Larin & Fils, 317 Victoria, pour l'Eglise St-Timothée, où le service fut chanté à 2:00 p.m. Inhumation à St-Timothée.

Mme Vve Médard Chartrand

A Valleyfield, le 19 août 1970, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme Vve Médard Chartrand, née Corona Péthel, demeurant autrefois au 93 S-Lambert.

Les funérailles ont eu lieu samedi, le 22 août 1970, des Salons J. A. Larin & Fils, 317 Victoria, pour la Cathédrale, où le service fut chanté à 12:00 a.m. Inhumation à Valleyfield.

M. Arthur Desgents

A Valleyfield, le 24 août 1970, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Arthur Desgents, époux de Lucienne Dumouchel, demeurant au 23 Isabella.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 27 août 1970, des Salons J. A. Larin & Fils, 317 Victoria, pour l'Eglise St-Esprit, où le service sera chanté à 3:00 p.m. Inhumation à Valleyfield.

M. Fernand Dignard

A Valleyfield, le 22 août 1970, à l'âge de 47 ans, est décédé M. Fernand Dignard, époux de Delinas Larocque, demeurant au 168 Fabre.

Les funérailles ont eu lieu mardi, le 25 août 1970, des Salons Ernest Montpetit & Fils, 315 Danis, pour l'Eglise St-Esprit, où le service fut chanté à 2:30 p.m. Inhumation à Valleyfield.

ECOUTEZ...



LES NOUVELLES:

Radio-journal à 8 h. a.m. — 12.30 — 18.00

Aussi les nouvelles à toutes les heures.

LES SPORTS:

Quatre fois par jour:
7. 40 a.m. — 12.25 — 18.15 — 23.00

LES DECES:

La chronique des décès, du lundi au samedi inclusivement, à 19 h. 25



Le poste des Expos de Montréal de la Ligue Nationale de Baseball.

RADIO Valleyfield LIMITEE

249, rue Victoria — 373-1370 — Valleyfield

En ondes de 6 h. a.m. à minuit

RENCONTRE AVEC LES INSECTES

Les araignées:

Vous savez sans doute les caractéristiques et les avantages des araignées. Il existe une fa-

mille où il est intéressant de s'attarder, c'est le "Black Widow spider", ou l'araignée noire. Ces araignées sont trou-

Historique du meuble Québécois

Jean Palardy a acheté sa première chaise canadienne à l'âge de 15 ans. Il l'a payée 35 cents. C'était il y a cinquante ans, à Chicoutimi, où il a passé son enfance. Depuis cette époque, il est devenu un historien d'art réputé, le plus érudit des Québécois pour tout ce qui concerne la vie quotidienne sous la régime français. En 1963, il a publié un livre exceptionnel sur les meubles anciens du Canada français. C'est de premier et le seul ouvrage du genre.

Dans sa livraison d'août, la revue Châtelaine nous fait part en détail de ce que Jean Palardy a appris au cours des années. Il lui est facile d'évoquer ce que fut l'arrivée des premiers colons et surtout ce qu'ils transportaient dans leurs bagages. Comme les vaisseaux étaient petits, les passagers étaient tenus de ne prendre avec eux que le strict nécessaire. C'est ainsi que les premiers voyageurs à destination du Canada n'emportaient que des coffres dans lesquels ils rangeaient leurs

armes et quelques objets personnels. Au début de la colonie, on parlait de coffre de voyage comme aujourd'hui de malle de voyage et c'est le premier meuble canadien qui ait existé ici. Les antiquaires le nomment bahut aujourd'hui, mais le bahut véritable, c'est un coffre avec le dessus contré ou bombé. Ensuite, sont apparus les bancs, les tables, les armoires.

Comment savoir s'il s'agit d'un authentique vieux meuble ou d'une copie lorsqu'on est profane en la matière? "On voudrait que je fournisse une recette aux amateurs, constate Palardy, il n'y en a pas. J'ai consacré ma vie à étudier le mobilier. C'est un peu comme en peinture et en musique, c'est une affaire de culture, le résultat d'études et d'expériences diverses. C'est précisément à cause de sa vaste érudition que Jean Palardy fut chargé de réunir la plus grande collection de meubles français du XVIIIe siècle en Amérique pour reconstituer l'ameublement du château de Louisbourg en Nouvelle-Ecosse.

EST-CE ENCORE LA PEINE DE CUISINER LONGUEMENT?

Dans la cuisine quotidienne, temps, argent et saveur représentent les trois facteurs à partir desquels la femme avisée optera pour tel produit, considérera tel achat. Dans le but d'éclairer ces choix qui permettent finalement une meilleure économie domestique, l'Institut Châtelaine a procédé à une enquête au cours de laquelle trente personnes d'âges et de milieux différents ont été priées de goûter et d'exprimer leurs opinions sur la saveur de plusieurs mets.

Les mets choisis furent préparés en suivant à la lettre les indications du fabricant. Quant aux recettes des mêmes plats faits à la maison, élément nécessaire à la comparaison, elles font suite à un tableau, qu'on trouvera dans la livraison d'août de la revue Châtelaine, comprenant les résultats de l'enquête. En plus, vous sont offertes de nombreuses suggestions pour combiner les avantages du fait à la maison et du pré-cuit.

L'enquête a permis de tirer certaines conclusions dont voici

quelques-unes. Pour épargner de l'argent, et ceci ne surprendra personne, il faut cuisiner soi-même car la commodité d'un repas préparé en tout ou en partie pour le consommateur, n'est pas, bien sûr, gratuite. Toutefois, on retrouve des exceptions: une fois calculé le coût des ingrédients, le macaroni au fromage prêt-à-cuire est moins cher; de même pour la sauce à spaghetti en conserve ou en sachet, des ragoûts et chili con carne en conserve et du boeuf à la stroganoff. Si vous détestez faire la cuisine, tout est à votre disposition pour vous tirer d'affaire. Dans cette gamme de produits, choisissez ce qui vous plaît. Pourtant, les commentaires qui accompagnent le tableau de comparaison vous offrent des indications précieuses propres à confirmer la valeur de certains produits mais aussi à vous mettre en garde vis-à-vis d'autres formules moins intéressantes.

Cependant, si la saveur est pour vous d'une importance primordiale, alors cuisinez vous-même!

LES OBJECTIFS D'AVENIR SECTION ECOLOGIE VEGETALE

QUEBEC — Préparation de cartes écologiques et de végétation pour les besoins de l'aménagement régional et agricole; étude du dynamisme de la flore des prairies et des pâturages issus de mélanges ensemencés; et étude de la bioécologie d'espèces utiles ou de mauvaises herbes. Tels sont les principaux objectifs d'avenir qui ont été établis dernièrement par la section d'Ecologie végétale, division de la Défense des cultures du Service de la recherche et de l'enseignement au ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

En remettant son rapport pour l'année 1969, lors de la réunion générale de la division de la Défense des cultures, le 19 mars dernier, la section d'Ecologie végétale s'est de plus fixée, pour le futur, l'étude des séries de végétation parallèles

à celles des séries de sol formées, en collaboration avec les pédologues et pour les séries de sol déjà définies de façon générale.

Les responsables veulent aussi entreprendre des études de compétition des mauvaises herbes vis-à-vis les espèces semées en horticulture et en grande culture, surtout en considération des rendements.

La section d'Ecologie végétale a continué en 1969 le travail entrepris depuis quelques années sur: "L'Etude écologique de la végétation du comté de Lévis."

Ce projet constitue une classification des milieux naturels et cultivés qui doit normalement aboutir à la réalisation d'une carte de végétation pouvant servir à l'aménagement agricole ou régional.

vées sous les roches, dans les vieilles maisons, dans les fenêtres de cave etc...

La femelle mesure environ un pouce de long, et le mâle peut être jusqu'à 75% plus petit. Le ventre de la femelle est rond et noir avec un petit point rouge. Cette araignée passe l'hiver sous forme adulte. L'accouplement se fait vers le mois de mai et le mâle ne vivra que quelque temps. Il arrive parfois que la femelle le mange.

La femelle pondra dans plusieurs sacs ou cocons. Chaque sac peut contenir de 200 à 800 petits. Deux à trois mois suffisent pour que le jeune devienne mature. L'adulte peut vivre de deux à trois ans.

Cette araignée, si elle vous pique, injectera un poison. Dépendant de la quantité injectée, la réaction sera différente. Environ une heure après, vous pouvez ressentir des douleurs. Généralement la morsure n'est pas fatale.

L'araignée brune ou "Brown Recluse Spider", et considérée comme une araignée d'intérieur. Ainsi on peut l'apercevoir dans les caves, les garages, les chambres, les toilettes etc.

La morsure de cette araignée cause une démangeaison de la peau qui apparaîtra quelques heures après. Aucun remède ne fut trouvé pour contrôler cette douleur.

L'adulte mesure environ un pouce et demi et est de couleur allant du brun foncé au jaune. Le tour des yeux est plus foncé, avec une ligne qui rejoindra le ventre.

La femelle laisse environ quarante oeufs dans un sac. Ces oeufs prendront environ un mois avant de sortir. L'adulte apparaîtra un an après, dépendant des aliments et de l'environnement.

Il est intéressant de remarquer que pour reproduire, le mâle prend son liquide séminal et le met dans un petit sac. Quand il rencontre une femelle de son espèce, il fait

quelques petites cérémonies, puis va déposer avec ses organes de la bouche le liquide séminal. Ainsi se fait la reproduction chez toutes les araignées.

Les punaises:

La punaise des buis ou le "Boxelder Bugs" est un insecte assez facile à reconnaître. La femelle et le mâle adulte sont noirs, avec trois petites marques rouges sur le thorax. Le bout des ailes et une partie du ventre sont également rougeâtres. Chez le jeune, les trois marques rougeâtres sur le dos sont plus facile à voir, puisqu'il n'a pas encore ses ailes.

La punaise des buis se nourrit presque toujours de feuilles de buis, mais il peut quelques fois arriver qu'elle se nourrisse de feuilles d'érables ou autres. C'est un insecte perceur-suceur. Cette punaise aime le temps chaud. Pendant les nuits fraîches de l'été, elle ne volera pas, elle restera plutôt cachée.

La femelle pond des oeufs de couleur rouille sur les feuilles de buis. Il y a deux générations par année. A l'automne il arrive que cet insecte entre dans les maisons. Il ne faut pas s'inquiéter puisqu'elle n'y prendra pas demeure. Elle pourra vivre tout l'hiver mais le temps chaud arrivé, au printemps, elle retournera à l'extérieur.

Les fourmis:

Qu'elles sont les espèces de fourmis que nous rencontrons le plus souvent?

Dépendant des espèces, on peut rencontrer des fourmis un peu partout. Certaines vivent exclusivement à l'extérieur, alors que d'autres entrent dans les maisons et sont de vraie nuisance.

Les fourmis charpentières se trouvent dans les régions tempérées du monde entier. Les ouvrières, qui sont des femelles stériles, sont parmi les plus grandes fourmis connues.

La morsure d'une autre espèce, les fourmis rouges, provoque une sensation analogue à une brûlure. Cette espèce est peu connue dans notre ré-

gion. Les fourmis éléveuses sont moins féroces et plus intéressantes. Elles mangent la sécrétion sucrée que libèrent les pucerons.

Un fait assez intéressant est que pour obtenir une goutte de liquide sucré, la fourmi sollicite le puceron en lui chatouillant l'abdomen de ses antennes.

Enfin, des fourmis domestiques sont rousses, petites et nombreuses. Elles envahissent souvent les maisons, se nourrissant de tous les aliments sucrés.

Les fourmis sont des insectes reconnues pour vivre en colonie. Il existe plusieurs familles, mais il ne faut jamais inclure les termites, qui sont si connus par nos voisins du sud, à cause des dommages qu'ils causent. Pour les non habitués, les fourmis et les termites sont assez difficiles à différencier à certains stades. Communément, on appelle les termites: les fourmis blanches, mais encore une fois, ce ne sont pas des fourmis.

Chez la fourmi, c'est la reine seule qui pond des oeufs. Les travailleuses apporteront la nourriture. Quand les travailleuses augmentent, la colonie augmente. Ces travailleuses peuvent vivre un an ou deux, s'ils ne leur arrivent rien. La reine peut vivre jusqu'à dix ans ou plus. Avec les canaux qu'elles se tracent dans le sol, les fourmis s'adaptent au climat. Plus il fera froid plus elles s'enfonceront dans le sol. C'est souvent avec ce froid que les fourmis entrent dans les maisons.

Une chose assez remarquable chez les fourmis, c'est qu'elle produisent une substance chimique qu'elles laissent tomber sur le sol et qui servira de guide pour les autres. Ce produit est parfois spécifique à chaque colonie. C'est donc dire qu'une autre colonie ne pourra le détecter. C'est aussi cette substance qui servira d'alarme.

NOS PROFESSIONNELS

AVOCATS

LAFONTAINE
BRASSARD

&

BARRETTE
AVOCATS

B. A., L.L.L.

Etude Légale

50 Jacques-Cartier

SALABERRY-DE-

VALLEYFIELD

TEL. 373-4404

Meloche & Blanchard

AVOCATS

Tél. 373-1414

70 Nicholson

VALLEYFIELD

COMPTABLE

HENRI LEGAULT

Comptable Agréé

I.S.C., C.A.

219 Victoria

373-5116 Valleyfield

Pour vos annonces

Classifiées Tel:

373-7272

ARPEUTEURS INGENIEURS

Louis P. Derome

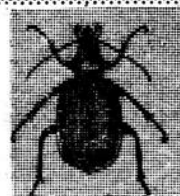
B. Sc. A. Ing. P. A.G.

Ingénieur-conseil, Arpenteur-géomètre
Tél. 373-4300 — VALLEYFIELD — 44 Ste-Cécile

LOUIS A. SULLIVAN

B. Sc. A., A.G.

ARPEUTEUR-GEOMETRE
53 Boulevard du Havre (Coin St-Charles)
Tél. 373-5021 VALLEYFIELD



Faites désinfecter vos maisons contre les coque-
relles, puces, punaises,
rats, souris, araignées, etc.
ON DETRUIT
vos mauvaises herbes
DENIS BRISSON

Agronome
L.P. BRISSON & FILS,
ENRG.
Valleyfield, 373-5515
350 Chemin Larocque

Enseignant ou soldat, Jean-Marc Hébert a toujours travaillé avec l'acharnement des êtres exceptionnels

L'ex-directeur général des écoles de Salaberry-de-Valleyfield, M. Jean-Marc Hébert, quitte le domaine de l'enseignement après avoir consacré quelque trente ans dans cette carrière.

Né à Valleyfield en 1917, il fait ses études élémentaires au Jardin de l'Enfance et ses études secondaires au Séminaire. Comme il veut perfectionner ses connaissances de la langue anglaise, il fréquente l'Académie de Huntingdon (Huntingdon High School Academy) où il s'inscrit à toutes les matières au programme sauf deux. De cette institution, il se dirige vers l'École Normale Jacques-Cartier de Montréal en vue d'obtenir son brevet d'enseignement. Durant son séjour à l'École Normale, il se voit décerner le premier prix d'enseignement pratique, prix tant convoité par les étudiants normaliens du temps.

Ses études terminées à l'École Normale, il s'inscrit aux cours du jour à l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal dans le seul et unique but de se perfectionner en mathématiques, en sciences, en littérature française, en langue anglaise, en géographie et en philosophie.

Nous soulignons qu'à cette époque la société traversait les années "dures" qui ont précédé la guerre. M. Hébert tient tellement à cette année de perfectionnement, qu'il y consacre ses économies pour s'acquitter des frais d'inscription et de scolarité pendant que son père s'impose de nombreux sacrifices pour lui assurer sa pension d'étudiant. Il n'y avait pas de prêts-bourses en ces années-là. Après cette année de perfectionnement, il se présente aux "Examens éliminatoires" organisés par la Commission scolaire catholique de Montréal, à l'intention des candidats à l'enseignement. Il se classe 26ième sur 224 candidats (soit 12ième pour un groupe de 100) avec une marge de moins de huit points derrière le premier. C'est dire que les résultats étaient très serrés.

Comme les postes d'enseignants étaient très rares au cours de ces années-là, c'était en 1938) et que les neuf premiers candidats seulement ont pu être engagés, M. Hébert se cherche un emploi ailleurs. Il accepte des emplois occasionnels et de courte durée. Après beaucoup de démarches et plusieurs offres de services dans différents domaines, voilà qu'un jour il reçoit une lettre du Surin-

tendant de la Banque Provinciale du Canada qui lui fixe une entrevue. Celui-ci l'envoie directement au bureau-chef, à Ottawa, où M. Hébert se voit accorder quatre promotions en huit mois. Toutefois, l'idée de se diriger vers l'enseignement ne le quitte jamais. Il apprend qu'un poste d'enseignant se présente à Valleyfield. Il résigne son poste à la Banque puis se voit engagé par la Commission scolaire. Cette année-là, les professeurs masculins, dans les écoles de la Commission, pouvaient se compter sur les doigts d'une même main. La Commission lui confie le poste de titulaire d'une classe à l'école Garneau et le nomme en même temps directeur de la section des garçons. A cette première année d'enseignement, M. Hébert nous dit qu'il recevait le fabuleux salaire de six cent dollars (\$600), pour toute l'année scolaire, et un supplément de cinquante (\$50) pour la fonction de directeur. Il fallait vraiment avoir la vocation de l'enseignement. Tout ça se passe en 1939, année du début de la seconde guerre mondiale.

L'année suivante, au mois de novembre 1940, il reçoit son appel pour suivre l'entraînement militaire obligatoire d'un mois en vertu d'une loi fédérale alors en vigueur. En juillet 1942, il est appelé définitivement sous les drapeaux pour le reste de la durée de la guerre. Il fait d'abord partie de la 7ième division pour passer, un an et demi plus tard, au 26ième Régiment d'artillerie légère (L.A. A.) de la D.C.A. (défense contre-avion). Les autorités militaires de la 60ième Batterie, à laquelle il appartenait, le nomment second de l'officier-payeur. Après plusieurs mois à ce poste, il reçoit l'ordre de se rapporter à l'officier-payeur du Régiment. Quelques semaines plus tard, il est affecté temporairement aux quartiers-généraux du Commandement de l'Atlantique-nord (North Atlantic Command) pour être aux services de l'officier-payeur en chef. Tout se passe à Terre-Neuve qui était considérée à cette époque comme "zone d'outre-mer"; ce territoire ne faisant pas partie du Canada à ce moment-là. Au cours des premiers mois de 1945, c'est le démembrement du 26ième Régiment d'artillerie légère, comme ce fut le cas de plusieurs unités militaires, afin de procéder à un regroupement des forces militaires en vue d'un

renfort de troupes en Europe. Sans s'y attendre le moins, il reçoit l'ordre de se rapporter aux quartiers-généraux du district militaire no. 6 comme attaché au bureau de l'officier-payeur de district. Après quelques jours seulement, celui-ci l'envoie au camp dit "de transition" (transit camp) comme son représentant officiel. Ses connaissances des "Lois et Règlements financiers" (une traduction de Financial Regulations and Instructions, connu sous l'abréviation anglaise de F.R. & I.), et ses connaissances des "Règlements royaux du Canada (milice)" — une traduction de "King's Regulations of Canada (militia), connu sous l'abréviation anglaise K. R. Can. — puis le succès qu'il a connu lors des examens sur les deux sujets lui valurent cette promotion. Comme il avait été le traducteur français des Ordres Généraux (General Orders) lors de son séjour avec la 7ième Division, cette expérience l'avait rendu très familier avec l'interprétation et la traduction des expressions propres au langage militaire. Dans ce domaine, il pouvait passer de l'anglais au français et vice versa avec une aisance peu commune, utilisant les termes exacts respectifs à l'une et l'autre langue.

Durant cette période de préparatifs en vue du renfort de troupes, l'on apprend que l'armistice est signé en Europe. Une partie des troupes de renfort se rendra en Europe pour la période d'occupation; l'autre partie sera démobilisée.

M. Hébert reçoit un avis officiel de demeurer au camp de transition jusqu'à nouvel ordre. Il y restera plusieurs semaines. Un jour, il reçoit un avis de transfert qui le ramène à son district militaire d'origine. Il est licencié en juillet 1945 pour lui permettre de retourner à l'enseignement au mois de septembre suivant. Il reprend son poste à l'école Garneau.

Monsieur Hébert est l'un des membres-fondateurs de l'Association des Instituteurs de Valleyfield, fondation qui a eu lieu au cours des années 1946-47; il en fut le trésorier durant quelques années.

Au cours de l'année 1949-50, il enseigne à une classe combinée et mixte. Il s'agit d'une 8ième et d'une 9ième année comprenant des filles et des garçons dans chacun de ces deux groupes. L'année suivante, il enseigne à une classe combinée comprenant une 8ième et une

9ième de garçons. De ces deux années, il en garde un souvenir encore tout frais à cause de l'intérêt soutenu que les élèves manifestaient pour leur classe. Monsieur Hébert ne comptait pas les heures qu'il lui fallait consacrer à la préparation des cours du lendemain. Il enseignait toutes les matières. Même s'il était toujours directeur de la section des garçons, "sa classe" était son occupation première.

En 1951, la Commission scolaire libère tous les directeurs et directrices de leurs classes pour qu'ils puissent consacrer tout leur temps à la direction de l'école; la tâche de dirigeant-enseignant étant devenue trop lourde. En 1953, la section des garçons de l'école Garneau est transférée à la nouvelle école Sacré-Coeur où M. Hébert fait partie du personnel-fondateur à titre de directeur de cette nouvelle école d'alors. En 1955, la Commission scolaire le nomme au poste d'adjoint du directeur général des écoles tout en lui faisant cumuler la fonction de directeur de l'école Sacré-Coeur. Celle-ci, à cette époque, était devenue une école élémentaire-secondaire. Cette cumulation des deux fonctions durera deux ans. Il y a lieu de dire que ce n'était pas une sinécure. En 1957, la Commission scolaire le nomme directeur général des écoles succédant à M. Frédéric Girard qui, lui, avait occupé ce poste durant plus de vingt ans. La personnalité de Monsieur Girard qui, lui, avait occupé ce poste pourraient être qualifiées de "proverbiales." M. Hébert nous fait remarquer que c'est avec une intention bien précise qu'il emploie "succédant à..." "J'ai succédé à Monsieur Girard, dit-il, je ne l'ai pas remplacé."

Il fut une période (durant six années consécutives) où M. Hébert a vu ses vacances d'été (quatre semaines) s'envoler à cause de la tâche que lui imposait l'organisation de l'élémentaire et du secondaire; la commission régionale n'étant pas encore fondée à ce moment-là. Après quatorze ans (14) à la direction générale des écoles dont deux (2) à titre d'adjoint et douze (12) à titre de directeur général, Monsieur Hébert résigne ses fonctions au début de février 1969 à cause d'une santé altérée. La Commission scolaire lui demande s'il consent d'agir comme directeur général "par intérim" jusqu'à la nomination et l'arrivée de son successeur. M. Hé-

bert acquiesce à la demande de l'autorité et remplit ce rôle jusqu'au 1er juin 1969, date de l'entrée en fonction du nouveau directeur général des écoles. Comme l'on sait, son successeur est M. Rodrigue Lamothe, L. Péd., ci-devant directeur général des écoles à Terrebonne et, aussi, ex-membre du personnel enseignant à Valleyfield tant à l'élémentaire qu'au secondaire. Au cours de l'année 1969-70, Monsieur Hébert était affecté au service de la direction générale comme fonctionnaire de l'administration pédagogique.

Il tient à souligner, tant de la part des membres du Conseil scolaire que des secrétaires-trésoriers qui se sont succédé, la compréhension, l'appui et la confiance qu'ils lui ont témoignés.

Il n'a pas tenu à parler plus qu'il ne le faut des réalisations, des innovations, des expériences d'ordre pédagogique et professionnel qui ont été mises en pratique au cours de ces années passées à la direction générale des écoles. Nous lui laissons la parole: "Ce qui a pu être réalisé, ce le fut en collaboration. Il y a eu des résultats heureux et d'autres moins heureux sans être mauvais pour autant. Ici, vous me faites rappeler une maxime suédoise qui dit que "c'est un honneur pour nous qu'il n'y ait rien de parfait sur la terre." "Il a fallu la consultation et la participation des principaux d'écoles; la formation de comités et de sous-comités de dirigeants et d'enseignants; et, à la suite d'une étude élaborée d'un projet donné, le tout était soumis aux membres du Conseil scolaire. Il ne faudrait pas oublier les nombreuses visites dites d'information auprès d'autres commissions scolaires, de directeurs généraux et, dans certains cas, de spécialistes dans une discipline donnée. Vous voyez tout de suite que les étapes étaient longues, parfois laborieuses, avant de présenter un projet au Conseil scolaire. Le but premier que je m'étais fixé a été celui de servir comme me l'ont enseigné les trois années passées dans les forces armées. J'ai été marqué par l'armée, vous savez; et quand je dis marqué, je veux dire marqué dans toute l'acceptation du mot. J'en ai tiré tout le bien et tout le profit que j'ai pu; ce fut une expérience qui n'a pas de prix! Voilà."

(Suite à la page 14)

BONNE CHANCE AUX 7 NAGEURS POUR LA FINALE DE TRACY

MATERIAUX
DE CONSTRUCTION

J.-O. CLERMONT LTEE

LES LIBRAIRIES
GERALD BOYER
VALLEYFIELD BELLERIVE
BEAUHARNOIS
CHATEAUGUAY
8 MOISE PLANTE 373-3014

Bijouterie
MARCEL HEBERT
227 VICTORIA — 373-5440

Bijouterie
BRODEUR
201 VICTORIA 373-1606

BIJ. POIRIER ENRG.
HORLOGER
H. P. VEILLEUX, Prop.
Réparation de montres
Service de 24 heures
44 STE-CECILE — 373-6480
Rés.: 373-2535

REMI CHATEL
Chaussures
38 NICHOLSON
373-9801

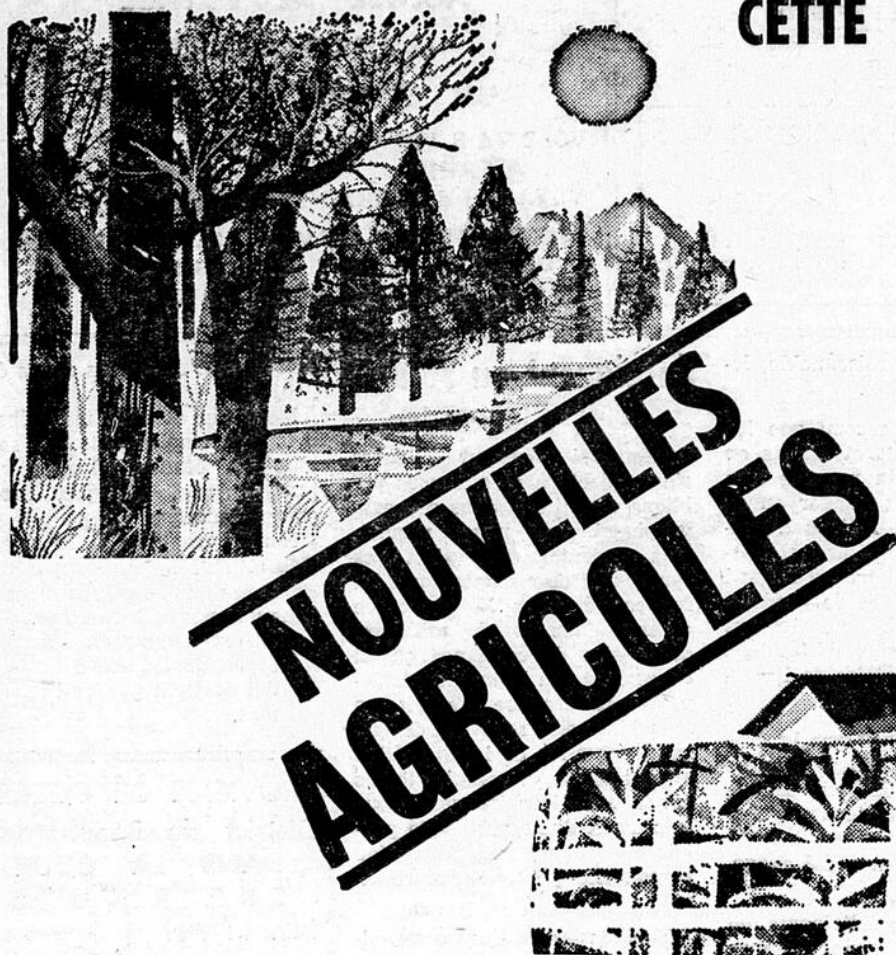
INSTALLATION ET VENTE
VITRES D'AUTOS
MIROIRS ET VITRES
DE TOUS GENRES
VITRERIE VALLEYFIELD
HENRI MARTIN, Prop.
196 Chemin Larocque
373-6202

Représentant de la
SOCIETE DES ARTISANS
Coopérative Assurance-Vie
WILFRID BRAZEAU
TOUS GENRES D'ASSURANCES
64A RUE ELLICE 373-7404

PORTES — CHASSIS
• Vitres de toutes sortes
• Menuiserie • Armoires
A BOUGIE & FILS
86 BISSONNETTE 373-2955

CETTE SEMAINE

- LE CHARANCON POSTICHE DE LA LUZERNE
- L'ASSURANCE-RECOLTE DU QUEBEC
- POLITIQUE AGRICOLE AUX E.-U.



LE CHARANCON POSTICHE DE LA LUZERNE

Les chercheurs ont lancé une contre-attaque biologique pour arrêter la propagation rapide du charançon postiche de la luzerne dans l'est du Canada.

Cette contre-attaque mobilise plusieurs insectes qui parasitent le charançon. Ils sont mis en place par l'Institut de recherches du ministère de l'Agriculture du Canada à Belleville, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture de l'Ontario et avec des cultivateurs établis dans les régions infestées.

Le charançon postiche de la luzerne fut tout d'abord signalé en 1966, dans le sud-ouest de l'Ontario et dans le Québec, au nord de l'Etat du Vermont. Depuis lors, l'infestation s'est considérablement accrue, et l'aire de dispersion s'est fortement étendue.

Le charançon se rencontre maintenant dans virtuellement toutes les régions productrices de fourrage du Québec. En Ontario, il s'est propagé vers le nord jusqu'à la route n° 17 qui longe la rivière Outaouais.

M. G. S. Brown, chargé du dénombrement des insectes pour la Division de la protection des végétaux du ministère de l'Agriculture du Canada, dit que dès l'été prochain, l'insecte aura probablement envahi toutes les régions fourragères de l'Ontario.

L'Institut de recherches de Belleville, qui se spécialise dans les méthodes nouvelles de lutte contre les parasites, y compris la lutte biologique contre les insectes et les mauvaises herbes, a importé des parasites du charançon qui ont fort bien

réussi à réduire les pertes de récoltes dans l'Etat du New-Jersey.

On ne pense pas que les parasites élimineront complètement le charançon et préviendront son entrée dans d'autres régions, mais on espère qu'ils empêcheront le charançon de causer des dégâts économiquement appréciables.

Les autres méthodes de lutte comprennent l'emploi des insecticides et la coupe hâtive des foins.

Tous les produits chimiques qu'on emploie doivent disparaître sans tarder, parce que les foins servent à l'alimentation du bétail. Les insecticides recommandés pour la lutte contre le charançon de la luzerne ont une action relativement modérée et s'éliminent rapidement.

La fenaison hâtive est une méthode de lutte qui présente deux avantages: en premier lieu, la récolte sera faite avant que la larve du charançon ait causé de sérieux dégâts; ensuite, le foin coupé tôt retient davantage d'éléments nutritifs.

Selon M. Brown, les pertes ont été jusqu'à présent peu importantes et sont limitées à l'est du Canada.

"Je pense, dit-il, que cette tendance persistera. Il faut environ deux ans pour que la population atteigne un niveau tel que les dégâts soient économiquement appréciables. La fenaison hâtive limiterait probablement les pertes à quelques poches isolées."

La lutte biologique, comparée à la lutte par des moyens chi-

miques, présente en certains cas d'autres avantages: elle ne laisse pas de résidus et elle n'a pas d'effets secondaires sur le milieu. Toutefois, elle pourrait peut-être coûter plus cher parce que de grandes quantités de parasites doivent au début être produites en laboratoire.

L'Institut de recherches de Belleville élève plusieurs espèces de parasites qui lui ont été fournies par le laboratoire de lutte biologique du ministère de l'Agriculture des Etats-Unis à Moorestown, New-Jersey. Ces parasites sont distribués dans le sud de l'Ontario, où les dégâts ont été, jusqu'à présent, les plus importants.

Un des parasites, qui fait bonne besogne dans le climat du New-Jersey, passe l'hiver sous forme de larve dans le corps du charançon. Dans les essais faits par le ministère de l'Agriculture des Etats-Unis, on a constaté que de 50 à 70% des charançons qui hivernent étaient parasités.

Un autre parasite, introduit en 1914 dans la région de l'Utah aux Etats-Unis (où d'ailleurs le charançon de la luzerne a été pour la première fois signalé en Amérique du Nord) est maintenant établi dans les Etats de l'est. Il vit aux dépens des petites larves du charançon et il émerge des larves plus âgées après les avoir tuées. On a signalé un taux de parasitisme allant jusqu'à 70% au New-Jersey.

Outre qu'il a introduit ces parasites venant du New-Jersey, l'Institut de recherches de Bel-

leville a relâché dans les environs immédiats et dans le sud-ouest de l'Ontario, une nouvelle lignée originaire de Suède. Il en récoltera d'autres dans le sud de la province de Québec pour les distribuer dans l'est de l'Ontario. Cette espèce a été trouvée dans le comté d'Essex en 1969 et elle s'est maintenant répandue dans la péninsule de Niagara.

L'Institut a aussi importé un autre parasite venant de Suède qui devrait s'adapter à notre climat canadien. Une colonie a été relâchée cette année dans le sud de l'Ontario.

Un proche parent de cet insecte est utilisé dans l'est des Etats-Unis. On en fera l'essai au Canada, mais les chercheurs le considèrent comme une espèce méridionale.

Un cinquième parasite, introduit aux Etats-Unis en 1969, s'est rapidement répandu par ses propres moyens et a été signalé en 1969 dans le sud du Québec et en 1970 dans presque tout le sud de l'Ontario.

M. J. S. Kelleher, préposé aux importations à l'Institut de recherches de Belleville, dit qu'il y a, en Europe, d'autres ennemis naturels du charançon.

Certains d'entre eux ont été introduits aux Etats-Unis.

Deux économistes canadiens ont déclaré aujourd'hui à leurs confrères des Etats-Unis que le gouvernement de Washington devrait renoncer à ses programmes de maintien des revenus et de soutien des prix en agriculture en faveur de mesures favorables aux rajustements.

Ils estiment que la politique des E.-U., orientée à l'heure actuelle vers le maintien des revenus grâce à un système de redistribution (soutien des prix et réglementation de l'offre), profite surtout aux grandes exploitations commerciales ce qui, au lieu de résoudre le problème des revenus, ne fait qu'en retarder la solution.

Ces économistes canadiens sont MM. G. R. Purnell, directeur général de la Direction de l'économie du ministère de l'Agriculture du Canada, et D. H. Plaunt, directeur de la Division de la gestion des exploitations, également à la Direction de l'économie, et président désigné de la Société canadienne d'économie agricole. Ils s'adressaient à la réunion annuelle de l'American Agricultural Economics Association, à l'Université du Missouri, à Columbia.

Ce dont les Etats-Unis ont besoin, à leur avis, c'est d'actions visant à faciliter les rajustements au sein même de l'agriculture et entre l'agriculture et les autres secteurs de l'économie.

En outre, il faut reconnaître que la politique agricole des E.-U. peut influencer sensiblement sur les échanges internationaux de produits agricoles et, par voie de conséquence, sur la stabilité économique des pays commerçants, ce qui inquiète tout particulièrement le Canada, partenaire mitoyen des Etats-Unis.

"Une telle modification de la politique agricole des E.-U. contribuerait à la stabilité de l'économie de ce pays dans son

ensemble; stabilité dont le Canada et certains autres pays du monde libre s'inquiètent au premier chef," dirent-ils.

Ils ont également fait remarquer que, faute d'une politique particulière qui permettrait à un bon nombre d'agriculteurs d'atteindre plus complètement leurs objectifs particuliers, la population agricole n'acceptera pas de rajustement. Ils ne seront pas plus acceptables pour la société tout entière à moins qu'ils ne lui permettent d'en arriver, elle aussi, à un relèvement de ses objectifs.

"Les ajustements devraient être laissés au libre choix des individus," ont-ils précisé.

"Ces rajustements agricoles aboutiraient en même temps à des taux d'expansion économique plus élevés, à une stabilité raisonnable des prix agricoles, à l'augmentation du revenu net des agriculteurs et apporteraient une contribution valable à la stabilité économique du commerce international dans le monde occidental."

L'Assurance-récolte du Québec

L'AVIS DE DOMMAGES

Dans le contexte de l'assurance-récolte, l'avis de dommages constitue l'une des formules de base les plus importantes. Il s'agit, en effet, d'un document qui ouvre le dossier de réclamation de l'assuré et qui permet à la Régie de prendre note ou de constater que dans tel ou tel cas, il y a diminution réelle ou prévisible du rendement.

Il faut de toute nécessité que les assurés sachent combien il est essentiel de signifier à temps leur avis de dommages. Comment la Régie peut-elle constater les dommages ou faire une expertise lorsqu'elle est avisée de la perte plusieurs jours ou se-

maines après l'engrangement, la vente ou la consommation de la récolte?

Afin que les assurés soient bien au courant de la procédure à suivre, nous donnons ci-dessous quelques articles des règlements de la Régie concernant l'avis de dommages. Nous recommandons qu'ils soient suivis à la lettre pour le bénéfice de tous les intéressés.

"Dès qu'il constate des effets de nature à réduire le rendement de sa grande culture ou dès qu'il acquiert la certitude d'une perte de rendement dans la récolte endommagée, l'assuré doit en aviser la Régie, sans délai, au moyen d'un avis donné par écrit ou

verbalement. L'avis de dommages formulé verbalement est valide à condition d'être confirmé par écrit par la Régie".

"L'avis de dommages doit notamment indiquer la récolte endommagée, la cause des dommages, les superficies affectées et les dégâts probables".

"L'avis de dommages doit être formulé à une époque où les dommages peuvent normalement être constatés, c'est-à-dire avant l'exécution des travaux urgents ou avant l'engrangement de la récolte endommagée, selon le cas".

"L'assuré qui néglige de donner un avis de dommages ne peut réclamer le paiement d'une compensation ou d'une indemnité".

MAURICE LAPOINTE

MAGASIN DE VARIETES — 4 SPECIAUX D'AOUT

71 GRANDE-ILE
VALLEYFIELD
TEL. 373-1475

SACS A VIDANGE
26 x 36
PQT DE 10 **37c**

COUVERTE LAINE GRISE POUR AUTO
GRAND. 60 x 80 **\$2.27**

LAINES POT-OF-GOLD
3 PLIS, ASS'T LA BALLE **21c**

BAS-CULOTTE DAMES
En Nylon LA PAIRE **67c**

AGENCE DE VOYAGE

MAURICE LAPOINTE

UN SPECIAL FORMIDABLE

VOLEZ AIR FRANCE

A PARIS

VOYAGE DE 3 SEMAINES

\$266.00

SPECIAL DU PRIX D'AVION ALLER ET RETOUR
DEPARTS: 28 AOUT — 4-11-25 SEPTEMBRE

— RENSEIGNEMENTS GRATUITS —

REUNION SUR LES PESTICIDES

Les personnes s'occupant des nombreux aspects des antiparasitaires (pesticides) pourraient former un organisme en vue d'améliorer les liens qui leur permettent de mieux communiquer entre elles.

Une étude est en cours pour déterminer le besoin d'une telle organisation, les conditions d'admission et les cadres nécessaires.

Advenant la formation d'un organisme de ce genre, il est probable qu'il s'affilierait à un groupe semblable des Etats Unis pour améliorer les communications internationales dans ce domaine.

Les spécialistes de la répression antiparasitaire ont décidé de mener leur projet à bonne fin après une réunion de la Société d'antiparasitaires agricoles, tenue à Ottawa en juillet.

Jamais une telle réunion n'avait compté une assistance aussi nombreuse. C'est probablement parce que les organisateurs avaient prévu pour la circonstance deux journées de conférences sur des sujets spéciaux présentés par des invités venant de tous les secteurs de la Société canadienne qui étudie la question.

Il s'agissait de la première réunion du genre au Canada.

Au programme il y avait des représentants de la recherche, des industries manufacturières, des cultivateurs, des gouvernements d'Ottawa et des provinces, ainsi que des sociétés de profanes menant la lutte contre la pollution.

Tous ont insisté sur le besoin d'améliorer les liens de communication, particulièrement entre les fonctionnaires chargés de

l'enregistrement des antiparasitaires et des recommandations concernant leur emploi.

Le gouvernement fédéral enregistre les antiparasitaires qui peuvent être fabriqués, vendus et utilisés au Canada, tandis que les gouvernements provinciaux font les recommandations qui en régissent l'usage par les cultivateurs et le public.

Les participants se sont entendus aussi sur le besoin d'améliorer les communications entre les experts en pesticides et le public.

Ils ont convenu que les antiparasitaires ne doivent pas tous être interdits, mais ils ont insisté sur le besoin d'en aborder la gestion d'une façon raisonnable, logique et rationnelle.

Les interprétations ont varié considérablement, parmi les participants, quant à ce qui con-

stitue un abord raisonnable, logique et rationnel.

Ils ont aussi reconnu que les aliments produits et offerts en vente au Canada peuvent être consommés sans danger en ce qui a trait aux résidus d'antiparasitaires, mais ils ont manifesté de l'inquiétude à l'égard de l'emploi massif de produits comme le DDT, qui risquent d'introduire des résidus dans le régime alimentaire de l'homme.

Tous ont reconnu que la contamination du milieu par les pesticides est un fait indésirable, mais ont soutenu que l'influence de l'agriculture comme cause de pollution a été exagérée.

De nombreux participants ont aussi demandé avec instance qu'on fasse plus de recherches sur d'autres méthodes de répression des parasites.

Enseignant ou soldat

(Suite de la page 12)

Même si Monsieur Hébert s'est objecté à ce que nous publions ce qui suit dans ce paragraphe-ci, nous nous permettons d'ajouter qu'il n'est pas surprenant de constater qu'il lui fut confié, dans la vie civile comme dans la vie militaire, des postes de confiance quand on connaît son honnêteté, sa loyauté, sa droiture d'esprit, sa franchise, son sens du devoir, sa ponctualité et la discrétion avec laquelle il remplit toutes ses tâches. Nous trouvons, sous le couvert d'une simplicité parfois désarmante, une discipline personnelle qui retient notre attention malgré nous.

Nous avons eu l'avantage, sinon le privilège, de jeter un coup d'oeil et de feuilleter deux cahiers, plutôt volumineux, qui ont pour titre: "Une étude de la langue française." Chercheur et autodidacte à ses heures, M. Hébert a composé ces deux cahiers qui présentent un travail de recherches qui nous fait penser à une thèse — conduit à un titre universitaire. Il s'agit d'un travail de recherches sur l'origine, la formation, la composition et la signification de mots français. Il nous a dit qu'il a expérimenté ce travail de recherches dans deux classes de 7ième année avec l'autorisation de la direction de l'école et le concours bénévole des titulaires, il y a de ça environ cinq ans. Cette expérimentation a dû être limitée, en raison de l'âge des élèves, aux douze premières leçons seulement. Il s'agit d'une cinquantaine de pages dont douze comprennent l'introduction et les explications nécessaires. Ces élèves ont donc travaillé sur un peu moins que le quart de tout le travail de recherches, car les deux cahiers comprennent quelque deux cent pages au total. Vers la fin de l'année, les élèves ont été invités à rédiger une composition. Le choix du sujet demeurait libre tout comme l'était l'invitation. Ceux qui donnaient suite à cette invitation devaient utiliser, dans la mesure du possible, le vocabulaire qu'ils avaient appris au cours de ces douze leçons. Quelques-uns d'entre eux ont présenté des compositions qui, de l'avis de la direction de l'école et des titulaires, pouvaient être comparées avantageusement à certaines compositions d'élèves de onzième année si l'on s'en tenait à la richesse du vocabulaire et à l'orthographe. Comme certains de ces élèves se dirigeaient vers le cours classique, ils ont dû subir les tests d'admission. Sur la feuille des résultats d'un élève, on pouvait lire: "Vocabulaire enrichi — équivalent à une 9ième année forte," et dûment signée par le responsable intitulé du Séminaire. C'est tout dire. Monsieur Hébert n'a pas l'intention de publier ce travail de recherches qu'il considère strictement personnel. Un point, c'est tout. Il a voulu tout simplement et uniquement enrichir ses connaissances de la langue française en raison de l'origine, de la formation, de la composition et de la signification de milliers de mots français. Ce travail lui a demandé des centaines et des centaines d'heures.

Nous voulons remercier Monsieur Hébert pour le bienveil-

Le danger de transmission de la maladie par le lait non pasteurisé est également réduit.

lant accueil dont nous avons été l'objet.

Monsieur et Madame Hébert comptent cinq enfants. Ils sont tous aux études actuellement: Marie, Anne, Monique, François, Dominique.

Nous souhaitons à Monsieur Hébert tout le succès possible dans ses projets futurs sinon dans une nouvelle carrière.

Un ex-compagnon d'armes et un ancien élève qui désirent garder l'anonymat.

PROVINCE DE QUEBEC

District de Beauharnois
DANS LA COUR
SUPERIEURE

No. 11,941

LA COMPAGNIE DE PRETS ET D'HYPOTHEQUES NIAGARA LIMITEE, corps politique et incorporé ayant sa principale place d'affaires au numéro 1320 Boulevard Graham, suite 118 Ville de Mont Royal 304, district judiciaire de Montréal.

Demandeur

DAME RACHEL GARIPEY LAMER, épouse séparée de corps et de biens par jugement de la Cour Supérieure de son époux Jean Louis Lamer celle-ci anciennement résidant et domiciliée au numéro 225 rue Hébert, app. 203 dans la ville de Salaberry de Valleyfield, district judiciaire de Beauharnois.

Co-Défenderesse

La défenderesse DAME RACHEL GARIPEY LAMER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie de bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention. Salaberry de Valleyfield, 3 août 1970.

J. LUCIEN PRIMEAU,
P.C.S. ADJ.

PROVINCE OF QUEBEC

District of Beauharnois
IN THE SUPERIOR
COURT

No. 11,941

LA COMPAGNIE DE PRETS ET D'HYPOTHEQUES NIAGARA LIMITEE, a body politic and incorporated having its place of business at 1320 Graham Blvd. St. 118 in City Mount Royal 304, district of Montreal.

Plaintiff

DAME RACHEL GARIPEY LAMER, wife separated to bed and board by judgment of Superior Court of her husband Jean Louis Lamer her domiciled and residing at 225 Hebert Street, apt. 203 in the City of Salaberry de Valleyfield, district of Beauharnois.

Co-Defendant

The Defendant DAME RACHEL GARIPEY LAMER, is hereby called upon to appear within a delay of thirty days following the last publication. A copy of the writ of summons and declaration has been left for him at the office of the Superior Court. Salaberry de Valleyfield, 3th day of August 1970.

J. LUCIEN PRIMEAU
P.C.S. ADJ.

PRIMES POUR L'ABATTAGE DU LOUP, COYOTE ET LYNX ROUX

QUEBEC — La division des Subventions et des Primes du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation a remis, au cours de l'année budgétaire 1969-1970, des primes totalisant \$29,720, pour l'abattage du loup, du lynx roux et du coyote.

Le comté de Pontiac s'est accaparé la plus importante part de ce montant. En effet, il s'est capturé dans ce territoire 73 loups qui ont rapporté des primes totales de \$2,555.

Le comté de Témiscamingue suit de près avec l'abattage de 60 loups et de 3 coyotes, pour des primes de \$2,205. Vient ensuite le comté de Saguenay a-

vec l'abattage de 58 loups et de deux coyotes et un montant de \$2,100.

Au total, 574 loups, 262 coyotes et 48 lynx ont été abattus ou piégés.

On sait que dans le but de combattre les dommages que font ces bêtes aux troupeaux, le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation offre aux particuliers une prime à l'abattage de \$35, pour le loup et le coyote et de \$10, pour le lynx roux. Cette prime est versée pour chaque bête abattue avec une arme à feu ou capturée au piège, conformément aux lois et règlements de la chasse.

Les pertes dues à l'abattage des animaux infectés furent supportées par les éleveurs eux-mêmes.

(Le présent programme fédéral-provincial, instauré en 1957, prévoit l'indemnisation des éleveurs pour la perte d'animaux atteints).

Vers la même époque, le gouvernement du Nouveau-Brunswick instaura son propre programme d'éradication.

Dans l'île du Prince-Edouard, le gouvernement provincial indemnisa les éleveurs pour la perte d'animaux infectés, lesquels étaient désignés par des tests de dépistage effectués avec la collaboration du gouvernement fédéral. C'est ainsi que les comtés de l'île du Prince-Edouard furent les premiers à atteindre le statut de régions exemptes de brucellose, selon les critères du gouvernement fédéral.

Terre-Neuve participa avec enthousiasme au programme conjoint fédéral-provincial et offrit des encouragements financiers spéciaux pour accélérer le processus d'élimination.

Bien que les provinces atlantiques aient été déclarées exemptes de brucellose, les épreuves se poursuivront afin de dépister les animaux atteints qui pourraient déclencher de nouvelles poussées de la maladie.

Chez l'homme, la brucellose cause la fièvre ondulante.

L'élimination de cette maladie bénéficie donc à la santé des humains autant qu'aux intérêts des éleveurs.

Avec la diminution du taux d'infestation, diminuent aussi les risques de transmission de la maladie des animaux atteints aux éleveurs qui les soignent.

Région exempte de brucellose

Les quatre provinces atlantiques ont été déclarées exemptes de brucellose par la Direction de l'hygiène vétérinaire du ministère de l'Agriculture du Canada.

Et M. H. A. Olson, ministre de l'Agriculture, de dire: "Cette déclaration marque une étape dans les efforts que nous avons faits pour l'élimination de la maladie."

"Il y a lieu de féliciter les fonctionnaires fédéraux et provinciaux qui ont participé à cette campagne d'éradication."

"Je voudrais ajouter quelques mots à la louange des éleveurs. Sans leur collaboration, les provinces atlantiques ne seraient pas arrivées si tôt à ce résultat enviable," a dit M. Olson.

Les quatre provinces de l'Atlantique sont les premières au Canada à acquiescer le statut de région exempte de brucellose mais d'autres territoires canadiens sont bien près d'atteindre, eux aussi, le même objectif.

Pour être déclarée exempte de brucellose, une région doit satisfaire aux deux conditions suivantes: 1) pas plus de 1% des troupeaux de bovins ne peut être infecté par la brucellose pendant une période de 18 mois; 2) pas plus de 1/5% de la population totale de bovins ne peut être infecté pendant une même période de temps. En outre, l'infection doit être totalement absente des troupeaux qui étaient malades.

Quand une région en est arrivée à ce statut, elle est exempte de brucellose, à toutes fins pratiques.

Avant le lancement de la campagne fédérale-provinciale en

1957, les pertes dues à la brucellose représentaient pour les éleveurs canadiens, un montant annuel de 9 millions de dollars.

Ces pertes étaient causées par la diminution de rendement en lait, la perte de veaux et le coût de remplacement des animaux.

"Nos exportations de bovins se sont considérablement améliorées à la suite de la mise en oeuvre de cette campagne d'éradication," a dit M. Olson, "et le succès que nous venons d'obtenir devrait accentuer notre renommée comme pays exportateur."

Les sept régions qui couvrent l'ensemble du Canada ont atteint le niveau de certification dans la lutte contre la brucellose.

Cela signifie que 95% des troupeaux et 99% de la totalité du cheptel bovin sont exempts de brucellose.

Les éleveurs des provinces atlantiques ont été des pionniers de l'éradication de la brucellose, le concept des zones exemptes de la maladie a pris naissance en Nouvelle-Ecosse.

Avant que les règlements fédéraux délimitant une zone centrale de lutte contre la brucellose aient été adoptés, les éleveurs de la région d'Annapolis décidèrent d'éliminer la brucellose de leurs fermes; ils s'enrolèrent dès 1949 dans le programme fédéral de désignation des troupeaux exempts de brucellose. Leur action permit de démontrer la possibilité d'éliminer la maladie à l'échelle nationale en appliquant un programme d'épreuves et d'abat-

**Soyez
bien protégés...**

Sauvé & Frères
assurances INC.
INSURANCE INC.

ATTENTION SPECIALE AUX
JEUNES CONDUCTEURS —
Paiements par versements si désiré
TEL: 373-1280
57 RUE NICHOLSON — VALLEYFIELD

A VENDRE

HONDA 1967, 450 cc, en bon état. S'adresser à Dale Gavin, Huntingdon, Tél. 264-5524.

TAUREAU CROISE, âgé d'un an. Poney Shetland, 6 ans, doit pouliner au mois d'août. Equipement complet pour traire vaches, presque neuf. S'adresser à K. H. Heino, Chemin de Covey Hill, Franklin Centre, tél. 827-2407.

GUITARE "Fender Stratocaster", en excellente condition. Tél. le soir à 264-5903, Huntingdon.

DEUX JEUNES BOEUFs Holstein, pure-race, issus de Seiling Rockman, et de vaches de haute production. Maurice Smith, Huntingdon, Tél. 264-2776.

FRAMBOISES — S'adresser M. G. Benoit, 100, Rang Ste-Marie à St-Timothée. Tél. 373-3108.

(16-23-7)

POUR PLONGEE sous-marine, cylindres 71.2 pieds cubes, valeur \$89.95, tout pour plongeurs. Tél. 453-6172 ou 234-4095.

(6, 13, 20, 27)

CONTRACTEURS

pour couture dans:

habit de neige,
pantalon de ski,
coupe-vent de ski
en nylon et fourrure
grandeurs: bébé à 6 ans X

Travail régulier assuré.

S'adresser à:

ALLEN CHILDRENS' WEAR CO. LTD.9333 Boul. St. Laurent
Montréal
Tél. 387-6486**Soudeuses
Electriques****LOCATION**

180A - 220V

PAR MOIS**\$15.00****J. H. Sauvé
& Fils Inc.**238, St-Laurent
Valleyfield**Propriété à vendre**

EPICERIE-BOUCHERIE licenciée, poste d'essence, avec maison de 7 pièces, 7 arpents de terre avec bâtisses de ferme. Bon chiffre d'affaire. Cause de la vente — décès. S'adresser à Mme Côme Provost, Aubrey (située entre Howick et St-Chrysostôme.)

MAISON de deux logements située à 7 rue Cross a Ormstown. S'adresser à Eugène Sauvé, 26 Church, Ormstown Tél. 829-3061.

FERME située à St-Anicet, 135 acres avec bâtiments neufs. Tél. 264-2669, Huntingdon.

BUNGALOW de 1967, bonne construction, 5 pièces très propres, situé près de la future polyvalente. Intérêt 6 3/4%, vente sans l'entremise d'agence, tél. 371-2323.

(6, 13, 20, 27)

MAISON située à St-Stanislas de Kostka, 4 chambres, cuisine, salon, salle de bain, cave de ciment de 8 pi. de hauteur entièrement neuve. Tél. 373-2439.

(13-20-27)

A LOUER

MAISON, de septembre à mai, partiellement meublée, située à Coteau Landing, tél. 267-9247.

(xno)

APPARTEMENT neuf, moderne, 2 1/2 pièces, meublé, entrée privée, situé à 96 Aubin, et s'adresser à 140 Bissonnette libre le 9 septembre. Tél. 373-1596.

(xno)

MAISON à Athelstan, 3 chambres à coucher, salle de bain, filage 220, eau chaude, garage, libre le 1er septembre. Tél. 264-2697, Athelstan.

**Avez-vous des
COQUERELLES**

Débarrassez-vous en le plus tôt possible en utilisant notre moyen de destruction.

Nous assurons la destruction de toute vermine en quelques heures. Satisfaction garantie. Adressez-vous à:

Jos. Phoenix
46, rue Ellice
Valleyfield Tél. 373-5281

A LOUER

CHALET à St-Anicet, plage de sable. Disponible dès maintenant jusqu'au 4 juillet. Tél. 264-5593.

LOCAL pour magasin ou bureau, rue Châteauguay, près Banque de Commerce, à Huntingdon. Tél. 264-5234 ou après 6 hrs p.m. 264-3371, Huntingdon.

MAISON seule 5 appartements, très moderne, chauffage central, située à 475 ave du lac. tél. 267-3388.

(xno)

LOGEMENT de 4 appartements dans un bas, situé à 415 Boul. du Havre. S'adresser au même endroit.

(18-25-2)

PRENDRAIT 25 têtes en pâturage. Tél. 829-2185, Ormstown.

MAISON neuve. — 2 logis 5 pièces, 3 chambres à coucher, chauffage central. Libre immédiatement. Bas \$105., haut \$100. Situé à 23 et 25 ave. Boyer dans la Baie. S'adresser Laurent Guay, 373-3892.

(xno)

MAISON de 5 pièces avec garage, au domaine Pilon, Route 3, St-Stanislas de Kostka. Libre le 1er août. s.v.p. téléphonez à: 373-4744.

2 LOGIS de 5 pièces. Maison neuve située à 23 et 25 ave Boyer (dans la Baie). Bas \$105; haut \$100. Libre dès maintenant. S'adresser à M. Jean-Pierre Audette Tél. 373-4777.

(xno)

MAISONNETTE 1 1/2 pièce meublée située au bord de l'eau, femme de préférence. S'adresser à 4 Tully à Valleyfield. Tél. 373-2288.

(20-27)

CHAMBRE pour personne à pension seulement, à prix modéré, bon chez-soi. Pour information Tél. 373-2561 après 7 hres ou le jour à: 371-0936.

(20-27)

APPARTEMENT neuf, cuisine, chambre à coucher, salle de bain, meublé, chauffé, éclairé, entrée privée. S'adresser à 119 St-Thomas, tél. 373-3052.

(xno)

Chambre à louer

CHAMBRE avec poêle et réfrigérateur, situé à 3 rue Ste-Hélène à Valleyfield. Tél. 373-2268.

(xno)

CHAMBRE, genre Bachelor. Poêle, frigidaire, entrée privée, bon chez soi. Tél. 373-8497. S'adresser 37 Gault à Valleyfield.

(xno)

ON DEMANDE

PLOMBERIE et CHAUFFAGE TOUJOURS à votre service. Vente et installation, réparation de plomberie et chauffage. L. P. Leclerc, 220 St-Jean Baptiste, 373-5533.

GARCON pour travailler sur une ferme. Tél. 264-2036, Huntingdon.

VACHES ou GENISSES de août, septembre ou octobre. Pur-sang ou croisées. S'adresser à Charles McConville, tél. 264-5038, après 6 p.m.

GARDERAIS ENFANT de 1 à 4 ans, du lundi au vendredi, dans le centre ville. S'adresser 371-0069.

(xno)

JEUNE FILLE pour travail de maison avec expérience de préférence, en dehors de Valleyfield, 5 jours par semaine, très bonne condition de travail. S'adresser tél. 371-1434.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**ATTENTION
REPARATIONS**

Il existe un seul endroit où vous pouvez faire réparer vos accessoires électriques tout en obtenant une garantie de 30 jours. C'est chez **GRENIER ELECTRIC**, qu'il s'agisse de grille-pains, fers à repasser à vapeur, laveuses automatiques, balayeuses, refilage de moteur skill-saws "drills" électriques, malaxeurs électriques, poêles électriques tout — tout — tout 30 jours de garantie sur toute réparation. Signalez: 373-6529, **GRENIER ELECTRIC**. Nous allons chercher les articles et nous faisons la livraison gratuitement. S'ADRESSER au: 266, Blvd. Bord de l'Eau, Grande-Ile, Valleyfield.

(xno)

(10)

AUTOS A VENDRE

RENAULT 8, 1969. Encore sur garantie. Tél. 373-7818.

CHEVROLET COACH, 1964. Tél. 264-2702, Huntingdon.

METEOR convertible avec sièges baquets, 1966, en très bonne condition. Tél. 373-0027.

(xno)

PONTIAC 1965, 4 portes, Familiale 8, transmission standard, 4 pneus neufs, moteur en bonne condition. Tél. 373-5542 jusqu'à 6 heures p.m.

(xno)

AUTOMOBILE 1965, "Valiant", en très bonne condition. Le propriétaire désire vendre aussitôt que possible, prix: \$550. Tél. 373-7207, après 5 heures.

(13-20)

CHEVROLET 1963, transmission standard en parfaite condition, 4 pneus neufs. Pour information Tél. 373-3610.

(27-3)

Agence SHANNON

• Voyages •

Vous désirez voyager. Nous pouvons organiser votre voyage: **CHEMIN DE FER — BATEAU — AVION — HOTELS ETC.**

PROVINCIAL TRANSPORT

Terminus Autobus

Pour voyages de groupes organisés, appelez 373-3471 et demandez Suzy.

AVIS

AVEZ-VOUS une maison ou un commerce à vendre pour de bons résultats voyez les Immeubles Loyal Ltée 2003 Blvd. Ste-Marie Valleyfield. Tél. 373-4388, résidence 371-1403.

(xno)

**Pour vos
annonces
classifiées**

373-7272**DANDURAND & FRÈRE**Lumber and Building
Materials

TEL 373-4721

Bois et Matériaux
de Construction

178 RUE JACQUES CARTIER

VALLEYFIELD, QUE.**REMI HALLE, prop.**

TEL. 373-4721

ON DEMANDE

STENO-DACTYLO: Exigences: — Connaissance parfaite de la langue française — Expérience de préférence — La connaissance de l'anglais constituera un avantage pour les candidates. Endroit: Valleyfield. Conditions de travail: — Semaine de cinq jours; — Salaire selon expérience; — Bénéfices marginaux. Envoyez lettre d'application et curriculum vitae à l'adresse suivante:

LE DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS,
C.P. 405
VALLEYFIELD, QUE.

Vitesse sur les autoroutes: maximum de 70; minimum—40

La loi modifiant le Code de la route (bill 25), adoptée par l'Assemblée nationale du Québec, porte à 70 milles à l'heure la vitesse maximum permise sur une autoroute, et fixe la vitesse minimum à 40 milles à l'heure.

En plus des pénalités apparaissant déjà au Code de la route, le bill 25 prévoit une peine d'emprisonnement à tout conducteur qui, par la vitesse ou une action imprudente, met en péril la sécurité, la vie ou la propriété.

Pour une première offense, le contrevenant est passible d'une amende de \$20 à \$50, et il risque de se faire confisquer son permis de conduire s'il conduit à une vitesse excédant de plus de 15 milles mais de moins de 30 milles à l'heure, celle permise par la loi. Une peine d'emprisonnement d'au plus 8 jours est possible si la vitesse du conducteur dépasse de 30 milles ou plus celle autorisée.

Pour une première récidive dans une période de 12 mois, une amende de \$50 à \$100 est prévue, et il est loisible au tribunal de confisquer le per-

mis du conducteur pour une durée n'excédant pas trois mois, si la vitesse est supérieure de 15 à 30 milles à celle permise par la loi. En cas de vitesse plus grande, ou encore si le véhicule est impliqué dans un accident, le tribunal a la possibilité de condamner le contrevenant à un emprisonnement d'au plus 15 jours, et il doit alors confisquer le permis de conduire pour une durée n'excédant pas trois mois.

En cas de deuxième récidive en moins de 12 mois, le tribunal se voit dans l'obligation d'imposer une amende variant de \$100 à \$200 et de confisquer le permis de conduire pour une période maximum de trois mois. La confiscation du permis sera d'au moins six mois si la vitesse du contrevenant excède de plus de 15 milles mais de moins de 30 milles à l'heure, celle permise par la loi. Si le véhicule du conducteur est impliqué dans un accident, la loi prévoit alors l'amende, les frais, un emprisonnement d'au plus 30 jours, et la confiscation du permis de conduire pour au moins six mois.

Le nombre de fermes diminue mais les revenus augmentent

Le nombre de fermes est passé de 154, 669 en 1941 à 80,294 en 1966 au Québec, tandis que les revenus provenant de la vente des produits agricoles sont passés de \$133,211,000 à \$612,605,000. Durant la même période, la valeur des machines et de l'outillage a plus que quadruplé; elle était de \$85,203,400 en 1941 et de \$373,978,600 en 1966.

C'est ce que révèle "Statistiques agricoles 1969," une publication du Bureau de la statistique de Québec qui vient de paraître. Ce volume de 264 pages, présenté pour la deuxième année consécutive, a l'avantage de réunir en un seul document les statistiques agricoles. C'est de plus, un complément aux bulletins émis périodiquement par la section agricole du Bureau.

Des séries historiques couvrent les principaux secteurs de l'agriculture et 29 graphiques permettent d'évaluer rapidement les tendances qui se manifestent.

Parmi les améliorations apportées à la présente édition, mentionnons: des moyennes quinquennales au début de la plupart des tableaux; un plus grand nombre de graphiques; des observations météorologiques pour chacune des régions; quelques nouveaux tableaux et enfin un index alphabétique qui facilitera la recherche des informations désirées.

Le contenu est divisé en cinq chapitres portant les titres suivants: statistiques générales, produits végétaux, animaux et produits animaux, produits agricoles transformés et recensements.

Cet ouvrage sera particulièrement utile aux agronomes, économistes, sociologues, en somme, à tous ceux qui font usage de statistiques agricoles dans leurs travaux d'analyse et de recherche.

"Statistiques agricoles, 1969," est en vente au prix de deux dollars chez l'Éditeur Officiel du Québec, 50 est, rue Saint-Jean, Québec.

L'ART DE MONTER ET DE DESCENDRE UN ESCALIER

Vous devez parvenir à monter un escalier sans efforts apparents, comme si vous glissiez. Vos genoux doivent vous servir d'amortisseurs, à la manière des ressorts d'une voiture qui absorbent les cahots sur une mauvaise route. Ils doivent transformer l'escalier en une pente douce ou, tout au moins donner cette impression. Que ce soit en montant ou en descendant l'escalier, la ligne de votre tête et de votre corps doit suivre celle de la rampe et non zigzaguer en suivant les marches.

Comment arriver à ce résultat? C'est très simple. Laissez les jambes faire l'effort; le reste du corps doit demeurer droit. Pour monter, inclinez le corps légèrement en avant, posez un pied sur la marche, poussez avec l'autre. Posez toujours tout le pied et non seulement la pointe, sur chaque marche.

Pour descendre, gardez le torse et la tête bien droits; inutile de fixer chaque marche. Pliez le genou arrière jusqu'à ce que vous touchiez la marche suivante. Dans une escalier aux marches étroites, tenez-vous légèrement de biais. Exercez-

vous à monter et à descendre l'escalier (excellent pour la ligne!) jusqu'à ce que vos mouvements soient souples et décontractés.

L'ÉQUILIBRE:

Il n'est pas de mouvements gracieux sans un bon sens de l'équilibre! Les personnes qui en sont privées ont l'air gauche. Voici un excellent exercice, conseillé les professeurs de dans, pour vous donner du tonus musculaire. Debout sur le pied droit, accrochez le gauche derrière la cheville droite; les mains aux hanches, montez et descendez sur la pointe du pied. Faites cet exercice dix fois et recommencez sur l'autre pied. Fixez un point, droit devant vous; cela vous aidera à conserver l'équilibre.

L'ART DE MONTER ET DE DESCENDRE DE VOITURE

C'est l'un des mouvements les plus difficiles à accomplir avec grâce et élégance. Appuyez légèrement une main sur la poignée de la portière, pliez les genoux en posant le pied le plus rapproché à l'intérieur, glissez le reste du corps sur la banquette et rentrez, glissez le reste du corps sur la banquette et rentrez l'autre pied. Si vous

35% de leur taxe scolaire

LES AGRICULTEURS SERONT REMBOURSES

Le ministère de l'Éducation annonce qu'un fonds de quelque 6 millions de dollars est prévu pour assurer aux agriculteurs québécois le remboursement (ou le paiement à leur acquit) de 35% de la taxe scolaire imposée sur leur ferme et ses dépendances, en 1969-1970.

Un règlement, récemment adopté par arrêté en conseil, précise les modalités selon lesquelles s'effectuera le remboursement prévu. Il définit aussi, pour les fins de ce remboursement, ce que l'on doit entendre par "agriculteur" et par "ferme."

Ainsi, est considéré comme "agriculteur", tout propriétaire d'une ferme exploitée comme occupation principale, soit par le propriétaire lui-même (ou sa famille), soit par un locataire ou un fermier. Sont inclus dans la définition les propriétaires associés, s'il s'agit de fermes familiales dans leur association. Sont exclus, par contre, les propriétaires de fermes qui ne sont pas utilisées à des fins agricoles ou connexes à l'agriculture, comme, par exemple, celles qui servent de carrières, de terrains de camping, de terrains à bâtir, ainsi que les fermes forestières.

Par "ferme," on désigne toute propriété immeuble, exploitée pour des fins agricoles ou connexes à l'agriculture, et ayant une superficie d'au moins 10 arpents (8.45 acres), y compris tous les bâtiments principaux et annexes.

Le règlement précise, d'autre part, les modalités du remboursement (ou paiement) aux agriculteurs qui y ont droit. On

INCIDENCE DES LEPTOSPIROSES

Le Dr. Guy Cousineau, m.v., poursuit, à la faculté d'Agriculture de l'Université Laval, des études sur les leptospiroses, affections rencontrées chez les animaux domestiques aussi bien que chez les animaux sauvages, en vue d'établir les possibilités de leur transmission dans la région de Québec.

Jusqu'à maintenant, des résultats indiquent qu'au moins 11.9% des bovins, 11.3% des porcs et 10.4% des chevaux ont eu des contacts avec des leptospires.

Subventionnés par le Conseil des Recherches agricoles du Québec, les présents travaux tenteront d'établir l'incidence de cette maladie chez les animaux sauvages, soit les grands mammifères, orignal, chevreuil, et les petits rongeurs, rats, souris, putois, renards, etc.

SUCCEDANE DANS L'ALIMENTATION DU VEAU

Un nouveau mode d'alimentation du veau de lait fait l'objet d'un travail de recherche à la faculté d'Agriculture de l'Université Laval. L'étude consiste à servir, de façon continue, un succédané liquide maintenu à une température de 35 à 40 degrés Fahrenheit.

On y étudie l'influence de ce genre d'alimentation sur la performance des veaux, leur taux de croissance, leur efficacité d'utilisation digestive, leur taux de conversion et la qualité de leur carcasse.

Sous la direction du professeur G. J. Brisson, ce travail reçoit une subvention du Conseil des Recherches agricoles du Québec.

êtes chargée, déposez d'abord vos paquets.

Pour descendre, tenez-vous de biais, posez un pied à terre puis, sortez le corps et l'autre jambe.

Pour monter dans un autobus au marche-pied élevé, soulevez-vous le plus possible sur la pointe du pied en ramenant l'autre jambe. Pour descendre, tenez-vous de biais, face à la rampe.

souligne que le remboursement sera fait, en une seule fois, par le ministère des Finances, à la commission scolaire intéressée. Et c'est aussi le ministère des Finances qui avisera, directement, chaque agriculteur bénéficiant de la mesure, du montant qui a été versé en sa faveur à la commission scolaire.

Les listes des bénéficiaires du remboursement devront, au préalable, avoir été préparées par les commissions scolaires, selon

les modalités prévues par le ministère de l'Éducation et en utilisant les formules adéquates. Ces listes de remboursement, signées par le secrétaire-trésorier et certifiées conformes sous serment par celui-ci, seront ensuite transmises aux services intéressés du ministère québécois de l'Éducation, et serviront de base au remboursement prévu, après approbation du ministre.

WAYNE N. J. DEFAIT VALLEYFIELD

Williamsport, Pa. — Les représentants du Québec ont perdu leur première partie de la Série Mondiale des Petites Lignes. Hier au Stade Lamade nos jeunes ont subi une défaite aux mains du club du Wayne, N.J. au compte de 10-0. Le lanceur du club Wayne, Steve O'Neil, a lancé une partie sans point ni coup sûr. Il fut admirablement supporté par ses coéquipiers qui frappèrent 14 coups sûrs.

Maintenant au cours de leurs

trois dernières participations à cet endroit, le Valleyfield a porté à 25 manches sa disette de points, n'ayant pu marquer, ni en 1964, ni en 1969 et ni en 1970.

C'est aujourd'hui à 10 a.m. que Valleyfield rencontrera Wiesbaden, d'Allemagne, dans une partie de consolation. Wayne, N.J. 070 102—10 14 0 Valleyfield 000 000— 0 0 2

O'Neil et Kornfield; Thérien, Lamadelele (2) et Godbout.

PRODUCTION DE TISSU DE LAINE

Entre autres renseignements apparaissant dans l'une des deux brochures que vient de publier le bureau de la statistique du Québec, dans la série de ses répertoires des industries manufacturières, il est mentionné que la production québécoise de tissu de laine a atteint quelque \$66 millions en 1969. Cette publication (No. 5-3) concerne les industries, ou établissements industriels, produisant des tissus de laine, alors que la seconde brochure (No. 5-2) touche les établissements spécialisés dans le filage de la laine. Dans l'une et l'autre, outre la nomenclature des divers établisse-

ments concernés, on trouve de nombreux renseignements sur chaque établissement en tant qu'entité industrielle, sur la production respective de chacun d'eux et la valeur de la production en 1969. On note que, dans l'ensemble, l'industrie manufacturière de tissus de laine a produit pour \$65,930,000, et donné de l'emploi à quelque 3,630 personnes en moyenne, pour 1969. En ce qui concerne le filage de la laine, pour la même période, la valeur de la production s'est élevée à \$3,500,000, tandis que le nombre de personnes travaillant dans ce secteur a été d'environ 200.

CINEMA PLAZA MALONE

MERCREDI A SAMEDI



CHARLTON HESTON — GERALDINE CHAPLIN

"THE HAWAIIANS"

PANAVISION® COLOR by DeLuxe® United Artists

SECOND FILM D'ACTION
UNE PRODUCTION GRAND WESTERN

An Aubrey Schenck Production "Barquero" COLOR by DeLuxe

LEE VAN CLEEF

Mer. - Jeudi "Barquero" 7.00 — Ven. - Sam. 7:20
"Hawaïans" — Mer. - Jeudi 8:50 - Ven. - Sam. 9:10

DIMANCHE — LUNDI — MARDI

ADULTES SEULEMENT

Nothing has been left out of "The Adventurers"

A PARAMOUNT PICTURE
JOSEPH E. LEVINE PRESENTS
THE LEWIS GILBERT FILM OF
THE ADVENTURERS
Based on the Novel "THE ADVENTURERS" by HAROLD ROBBINS

CHARLES AZNAVOUR — CANDICE BERGEN

Dim. à 5:30 et 8:30 — Lun. - Mar. 1 Séance à 8:15